

RAG/CEH

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

10E SEANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2021 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Denis BARTHEL, Stéphane BADER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Clothilde SZUPTAR, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Oriane HUMMEL, Mathilde FISCHER, Jennifer JUND, Birgül KARA, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Yvan GIESSLER, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Laurent GEYLLER donne procuration à Philippe DESAINTEQUENTIN
Fadimé CALIK donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Assistent à la séance :

M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet
M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation
M. Grégory FRANTZ, Responsable du service Communication

Sélestat, le 19 février 2021

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

10e SEANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2021 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021
- C. Décisions du Maire n° 4 à 8/2021

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Subvention à l'association « Stolpersteine » pour le projet de mise en place de pavés mémoriels les « Stolpersteine » à Sélestat - **Erick CAKPO**
- 2. Adhésion au dispositif du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) – **Erick CAKPO**

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3. Soutien au commerce local : aide financière dans le cadre du lancement de la carte de fidélité mise en place par les Vitrines de Sélestat - SAME – **Robert ENGEL**

C. FINANCES DE LA COMMUNE

4. Orientations budgétaires pour 2021 – **Charles SITZENSTUHL**
5. Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice 2021 – **Charles SITZENSTUHL**

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

6. Délibération autorisant la signature de conventions de mise à disposition de personnel contractuel par le service Intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin – **Marcel BAUER**

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Constitution d'un groupement de commandes pour l'étude d'évaluation de l'OPAH-ru du centre-ville de Sélestat et de l'étude diagnostic de l'habitat ancien à enjeu de réhabilitation sur la CCS (hors centre-ville de Sélestat) – **Stéphane ROMY**
8. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires – **Stéphane ROMY**
9. Dénomination du parc situé devant l'INSPE – **Erick CAKPO**

F. TRAVAUX

10. Commanderie Saint-Jean : projet de réhabilitation – **Jacques MEYER**

G. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, annonce qu'une fois de plus, le Conseil Municipal a dû être avancé à 18h, en raison du couvre-feu.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Tania SCHEUER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021

Intervention de Madame Caroline REYS

« Page 15, on parlait du taux de pauvreté et j'avais fait remarquer que le taux de pauvreté à Sélestat était de 16%, ce qui n'est contesté nulle part. Vous aviez répondu, qu'il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable, mais à Strasbourg le taux de pauvreté est à 34%. Je voudrais porter à l'information des personnes ici présentes, que le taux de pauvreté de Strasbourg est de 22% et non de 34% comme vous l'aviez affirmé. Mais c'est ce que vous aviez dit et ce qui est inscrit dans le PV. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que cet élément va être modifié.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur le Maire, je n'ai pas de remarque à faire sur la rédaction propre du PV mais j'aurais des remarques sur ce qui a été dit lors du dernier conseil municipal, que je préciserais en fin de séance. Je n'ai pas de problème avec l'exactitude de la rédaction du procès-verbal. Je suis d'accord avec ce procès-verbal, mais je viendrais en fin de séance concernant une question à laquelle on n'a pas encore répondu. »

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 4 à 8/2021

Décision n°4/2021 : Travaux sylvicoles en forêt de Sélestat (plaine et montagne)

Décision n°5/2021 : Mise à disposition de l'agence Tempo, d'un bureau du Pôle Economique, sis 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

Décision n°6/2021 : Location d'une prairie communale

Décision n°7/2021 : Location d'un terrain communal

Décision n°8/2021 : Mise à disposition d'une maison d'habitation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Subvention à l'association « Stolpersteine » pour le projet de mise en place de pavés mémoriels les « Stolpersteine » à Sélestat – **Erick CAKPO**

Monsieur Erick CAKPO informe qu'il s'agit d'une subvention d'un montant de 1 800 euros à l'association « Stolpersteine » pour la mise en place de pavés mémoriels du même nom. Stolpersteine signifie : « pierre à trébucher ». Les « Stolpersteine » sont une création de l'artiste Berlinois Gunter DEMNIG, il s'agit de pavés en béton enfoncés dans le sol et dont la face supérieure est recouverte d'une plaque de laiton. Ces pavés mémoriels sont généralement placés devant le dernier domicile connu des victimes du nazisme afin d'honorer leurs mémoires. Chaque pavé porte : le nom, l'année de naissance, la date de déportation, le lieu et la date de décès de la victime.

Plusieurs milliers de ces pavés sont posés en Europe, principalement en Allemagne et certaines régions françaises. A Sélestat, un pré-travail de recherche a été réalisé. Ce dernier a permis d'identifier une trentaine de victimes dans notre cité. La subvention demandée est estimée, sur cette base de trente victimes et à raison de 60 euros par pavé pour les émoluments de l'association du même nom. Ces émoluments sont calculés sur la base des prestations fournies par l'association, à savoir : les frais de recherche dans les archives, la recherche de parrains et partenaires pour le financement de la fabrication des pavés, la pose et les frais de déplacement de l'artiste et l'accompagnement du travail pédagogique qui sera effectué dans les établissements scolaires. Pour Sélestat, il s'agit de prendre la suite de certaines villes alsaciennes qui se sont déjà inscrites dans cette démarche en montrant notre attachement pour le devoir de mémoire. Ce projet offre l'occasion d'accentuer le travail de mémoire déjà effectué par différents acteurs sélestadiens. En définitif, par la mise en place de ces pavés mémoriels, il s'agit de montrer de manière plus affirmée que la mémoire participe par un acte passé, dont il faut retenir les leçons, à la construction aujourd'hui d'une Europe fondée sur la tolérance et la paix.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de valider le projet d'implantation des « Stolpersteine » à Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que le Conseil Municipal des Enfants sera associé à cette opération. La Ville de Sélestat attache beaucoup d'importance à ce devoir de mémoire pour les jeunes générations.

Intervention de Monsieur Yvan GIESSLER

« Nous votons évidemment pour ce devoir de mémoire. En tant qu'élu de la République, il est plus que jamais important qu'on se souvienne de ce genre d'évènements tragiques ».

Intervention de Madame Caroline REYS

« Nous sommes, évidemment, aussi favorable à ce projet d'autant plus qu'il marque une première : un devoir de mémoire transnational et surtout à la fois français et allemand pour un crime historique qui nous dépasse tous et qui dépasse les frontières. Ce crime s'est perpétré au-delà des frontières de l'Allemagne nazie, mais partout, ces « Stolpersteine » sont comme des galets qui essaient et qui marquent ainsi le territoire Français et Allemand au gré des visites et qui nous rappellent ces événements tragiques. Dans la mesure où cela dépasse les frontières, nous souscrivons complètement à ce type de projet ».

Adopté à l'unanimité

2. Adhésion au dispositif du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) – **Erick CAKPO**

Monsieur Erick CAKPO informe que cette délibération propose l'adhésion de la Ville de Sélestat au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel, communément appelé GUSO. Il arrive à la Ville de Sélestat, dans le cadre des spectacles qui ont lieu aux Tanzmatten, de recourir à des intermittents du spectacle, en l'occurrence, des techniciens et des artistes. Pour ce faire, la Ville de Sélestat passe, à l'heure actuelle, par un prestataire spécialisé en régie technique du spectacle. Le recours aux prestataires présente plusieurs inconvénients, à savoir : la facturation de deux cachets par embauche, la facture de frais administratifs, la non possibilité pour la Ville de Sélestat de choisir les intermittents embauchés. Compte-tenu de ces inconvénients, la Ville de Sélestat a jugé opportun d'adhérer au Guichet Unique pour le Spectacle Occasionnel pour les avantages que cet organisme national apporte. Par rapport au dispositif actuel, le GUSO permet de réaliser des économies, de gagner en souplesse dans l'embauche des intermittents, de simplifier les démarches administratives et d'optimiser le temps de travail des techniciens permanents. C'est pour cette raison, qu'il est proposé d'adhérer au GUSO afin de permettre à la Ville de Sélestat, par le biais des Tanzmatten, de continuer à remplir de manière efficace ses missions de service public.

Madame Caroline REYS profite de cette délibération pour poser des questions concernant l'association ZONE 51. Les supports de la Mairie se sont fait l'écho des difficultés que rencontre cette association, qui est un partenaire majeur de l'animation de la Ville. Elle aimerait avoir des nouvelles du festival « Summer Vibration » sachant que des nouvelles dispositions ont été prises par la Ministre de la Culture qui autoriseraient ce festival et qui permettraient d'envisager son organisation aux Tanzmatten. Mais on sait aussi que les Tanzmatten vont bientôt être centre de vaccination et qu'un centre de vaccination de repli a été validé à Châtenois. Quelles sont les perspectives d'organisation de ce festival ?

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise avoir pris l'attache de la Préfecture suite aux annonces de la Ministre de la Culture. La Préfecture était embarrassée par ces annonces et, en ce qui concerne les manifestations à autoriser ou non, la Préfecture n'est, pour le moment, pas en mesure de donner les directives. Elle attend des directives plus claires et plus précises de la part de l'État. Avec Zone 51 et notamment le fait que les Tanzmatten soient utilisées comme centre de vaccination, des réunions ont été organisées et des discussions sont en cours. Une solution qui satisfera tout le monde sera trouvée.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. Soutien au commerce local : aide financière dans le cadre du lancement de la carte de fidélité mise en place par les Vitrines de Sélestat - SAME
– **Robert ENGEL**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la Ville de Sélestat est très proche du monde économique, des commerçants et notamment de l'association « Les Vitrines de Sélestat ».

Monsieur Robert ENGEL, rappelle que ce n'est pas la première fois que la Collectivité va soutenir le monde économique et notamment au travers de l'association « Les Vitrines de Sélestat ». La démarche engagée par l'association pour la mise en place d'une carte de fidélité fait suite à un appel à manifestation d'intérêts de la Chambre de Commerces et d'Industries qui, dès 2009, et avant la période de démarrage de la crise sanitaire, avait lancé un programme de revitalisation et de remobilisation des commerçants. L'association avait déposé un dossier, et avait eu un accord favorable pour un accompagnement financier pour l'acquisition des outils de gestion et de la carte elle-même. Cette carte de fidélité viendra remplacer la carte existante. Le dispositif d'une carte de fidélité n'est pas neuf, cela existe depuis un moment. Par contre, ce qui n'existe pas à Sélestat, c'est la manière de la gérer. C'est un peu la modernisation à travers des applications, la souplesse de la contribution des commerçants aux ristournes qu'ils vont allouer à leurs clients.

L'idée n'est pas de cofinancer l'acquisition de la carte, pour cela ils ont eu la subvention de la Chambre de Commerces, du sponsoring, les cotisations des adhérents. L'idée est d'accompagner le lancement par une opération de doublement des remises que feront les commerçants à leurs clients.

La carte va être diffusée dans les prochains jours et un déploiement sera effectué par les commerçants. Un deuxième déploiement sera réalisé au travers de partenaires sportifs (SAHB et Basket Club de Sélestat). La Ville de Sélestat se propose de contribuer à la promotion de cette carte en doublant la remise. La contribution financière proposée s'élève à 20 000 euros, elle sera gérée par le compte spécifique de la gestion de cette carte. Par exemple, si on effectue un achat d'une cinquantaine d'euros dans un commerce de Sélestat, si l'article permet une ristourne de 5%, selon le montant, on récupère 2 euros. Ces derniers seront doublés par la Ville de Sélestat et donc le client disposera de 4 euros sur sa carte de fidélité. Le reste du dispositif correspond à des arrangements et des manipulations internes entre les commerçants et l'association « Les Vitrines de Sélestat ». La carte est gratuite pour le client, elle sera rémunérée par le biais d'un reversement sur remise. Cette proposition est dans la continuité des efforts et des contributions que la Ville de Sélestat a déjà injectées dans le monde économique. C'est une nouvelle fois, une façon de participer à une opération et d'être à leur côté au bon moment. La Ville de Sélestat accompagnera « Les Vitrines de Sélestat » pour la communication et la promotion de cette carte. C'est aux commerçants de la proposer et aux clients de l'adopter ou pas.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais faire un point de vigilance. Dans la délibération, au début du 3^{ème} paragraphe, il y a écrit : l'avantage du dispositif se trouve dans la

dématérialisation. Il me paraît important de rappeler le danger de tout faire passer par les écrans. Cela crée une habitude et aussi des facilités qui risquent de porter préjudice au commerce physique. Ce qui était nécessaire en période de confinement, risque d'être préjudiciable et contre-productif depuis que les commerces sont accessibles. Il est important de se rendre physiquement dans les commerces ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER pense que cela peut aller à l'encontre de ce que souhaite la Ville de Sélestat.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« En général lorsqu'il y a ce genre de délibération, où on soutient une association, il y a un bilan qui est joint. L'année dernière la Ville a réalisé deux belles opérations de soutien aux commerçants, enfin aux « Vitrines de Sélestat ». Il serait bien d'avoir un bilan de cette association « Les Vitrines de Sélestat » sur les actions menées et un bilan financier comme il est de coutume. J'avais aussi demandé si cette carte de fidélité avait un « petit » nom et je n'ai pas encore eu la réponse. En commission, il y a eu un débat sur cette carte, évidemment j'y suis favorable, je suis commerçant moi-même, j'ai aussi une carte de fidélité dans mon commerce. Par contre, lors de la commission, il était question que cette carte soit réservée exclusivement aux habitants de Sélestat, qu'en est-il ? »

Monsieur Robert ENGEL, informe que le bilan sera transmis aux membres du Conseil Municipal quand l'association aura fait son assemblée générale. Pour l'aide de 15 000 euros qui a été allouée directement à l'association l'année dernière, un bilan complet avec les tableaux des différents événements qui étaient prévus et qui n'ont malheureusement pas eu lieu, a été transmis. Pour le nom de la carte, cela n'est pas pour le moment « Centre-Ville », la société s'appelle SISS et le concept s'appelle BOOSTORE. Monsieur Robert ENGEL rappelle, qu'effectivement, lors de la commission, il y avait un débat et que suite à ce dernier, la condition à ce que les clients soient uniquement sélestadiens a été supprimée.

Monsieur Denis DIGEL, remercie Monsieur Robert ENGEL d'avoir tenu compte des différentes remarques. Merci pour les commerçants, merci pour les clients, et l'attractivité du centre-ville.

Adopté à l'unanimité

Madame Clothilde SZUPTAR ne prend pas part au vote

C. FINANCES DE LA COMMUNE

4. Orientations budgétaires pour 2021 – Charles SITZENSTUHL

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, donne quelques éléments d'introduction aux orientations budgétaires pour 2021. Il remercie les élus et les services qui ont travaillé sur ces orientations, car il est important que les orientations passent au Conseil Municipal de fin février pour que le budget passe au Conseil Municipal de fin mars. Nous sommes dans un contexte absolument compliqué, nous le savons avec la crise sanitaire, et ce qui complexifie cette démarche, est de ne pas savoir quand cette crise sera derrière nous. Malgré la vaccination qui va monter en puissance prochainement, on ne sait pas qu'elle va être le taux d'incidence qui détermine le confinement ou pas. Cela représente des facteurs

que nous ignorons. Derrière cela, il y a des répercussions sur les finances de la collectivité et les orientations budgétaires doivent prendre cela en compte.

L'objectif de la municipalité est de désendetter la collectivité et de continuer à investir dans la mesure du possible dans de grands projets en cours de réalisation : l'aménagement de la Gare, l'aménagement du carrefour du Général de Gaulle. Des investissements conséquents. A travers ces investissements, la collectivité vient aussi en aide au monde commercial, mais aussi aux entreprises de travaux publics, qui elles, ont besoin de travailler et de maintenir les emplois. Le montant des investissements prévu pour 2021 est relativement conséquent.

La municipalité s'est également engagée, et ce depuis plusieurs années, sur le maintien de la pression fiscale et cela malgré les incertitudes actuelles. L'objectif est d'avoir des orientations budgétaires cohérentes pour que la collectivité continue à avancer et, surtout, pour que les concitoyens puissent habiter dans une commune où il est agréable de vivre et que le monde économique ne soit pas davantage pénalisé par la crise.

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Je souhaite remercier l'ensemble des services de la Ville pour le travail conséquent qui a été fourni pour préparer ce document, et en particulier le service des finances, qui est représenté ce soir, comme à l'accoutumé, par Monsieur Lionel REYNARD. Comme Monsieur le Maire l'a indiqué, nous revenons en 2021 sur un calendrier de droit commun s'agissant de l'adoption de notre budget : la date limite fixée aux communes est le 15 avril. Le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent donc ce débat est réalisé fin février, avec un vote fin mars, pour le budget primitif. Lors de la séance du mois de juillet dernier, nous avons fait les 3 documents budgétaires d'un seul coup, ce qui était un peu compliqué pour distinguer la nature des 3 documents entre les orientations budgétaires, le budget primitif et le compte administratif. Les 2 documents qui vont de paires à savoir : les orientations budgétaires et le budget primitif ont chacun leurs spécificités juridiques et selon l'objet. Ce soir, les orientations budgétaires représentent un débat général de politique sur ce que doit être, sur ce que devrait être le budget qui sera adopté le mois prochain et c'est bien le budget qui est le document qui détaille l'ensemble des postes budgétaires qui sont mobilisés. C'est bien le budget primitif, qui sera voté le mois prochain, qui fait foi juridiquement. Nous sommes tenus de faire ce débat d'orientations budgétaires, accompagné d'un rapport ce soir, et à l'issue de ce débat, nous prendrons simplement acte du débat. Nous ne votons pas formellement, donc il peut y avoir des ajustements entre le rapport des orientations budgétaires et le budget primitif voté un mois plus tard. Comme Monsieur le Maire, Marcel BAUER l'a annoncé, ces orientations budgétaires pour l'année 2021 sont profondément marquées et s'inscrivent dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons depuis un an et qui ont conduit à un ralentissement de l'économie et une crise économique dont nous ne sommes toujours pas sortis. Le souhait de la majorité municipale est donc de placer ce budget pour 2021 sous le signe de la relance, c'est un budget de relance avec un effort conséquent, fait sur les investissements, c'est-à-dire sur les dépenses de la commune qui créent de la valeur, enrichissent le patrimoine et le bilan de la commune, et créent du travail, de l'activité et de l'emploi pour les entreprises et notamment un certain nombre d'entreprises locales.

Ma présentation va suivre les grands axes du rapport d'orientations budgétaires qui est construit en 6 parties. Tout d'abord, bref retour sur la situation économique et financière de la Ville en 2020. L'état définitif des finances de la Ville en 2020 sera formalisé lors de l'adoption du compte administratif qui

interviendra en milieu d'année. Mais d'ores et déjà, le travail de collecte a débuté. On commence à avoir un certain nombre de tendances sur ce qu'a été la vie financière et budgétaire de la Ville en 2020. De façon assez nette, le bilan provisoire que nous pouvons faire de 2020 montre que nos finances restent saines, malgré la crise économique que nous traversons et nous pouvons nous en féliciter. Les premiers estimatifs des résultats 2020 montrent que les ratios sont bons et qu'il n'y a, sur le plan budgétaire et financier, pas lieu de s'inquiéter de quelconque ratios qui se dégraderaient ou montreraient un problème particulier dans la gestion de nos finances. La dette baisse, la capacité de désendettement reste très bonne avec ce montant théorique de 3,2 ans (bien en-deçà des moyennes nationales). L'excédent disponible est de 9,8 millions d'euros, après reprise des restes à réaliser. La dette par habitant s'élève, en 2020, à 556 euros par habitant, ce qui est largement en-dessous de la barre nationale pour une collectivité de taille équivalente. En 2020, nous passons sous la barre des 11 millions d'encours de dettes, nous sommes à 10,870 millions d'euros. Sur le bilan 2020, vous savez que lors du conseil municipal de juillet dernier, j'avais tenu à ce que des éléments détaillés puissent être fournis sur l'impact du Covid. Il me semble que ce travail, réalisé par le service des finances, avait été extrêmement apprécié par l'ensemble du Conseil Municipal et donc nous avons tenu à répéter cet exercice cette année. Vous trouverez en dernière annexe du rapport, le détail de l'impact du Covid sur les dépenses avec des explications précises. Les services seront à disposition pour apporter des explications supplémentaires. Je rappelle que c'est, à ce stade, un bilan provisoire, même si ce dernier est assez consolidé. Nous reviendrons, lors du compte administratif, sur le bilan définitif du Covid sur les finances de la Ville en 2020. En tout cas le chiffre que je peux avancer, c'est que dans l'ordre de grandeur, on peut retenir que le Covid a entraîné une hausse des dépenses de 226 000 euros et a amené une diminution des recettes de 598 000 euros. Au total, on peut considérer que le coût net du Covid pour la ville de Sélestat en 2020, est d'un peu plus de 820 000 euros. Ce montant n'est pas anecdotique. En tout cas, cet exercice de transparence nous l'avons souhaité. Ces 824 000 euros sont à mettre en lumière pour voir les ordres de grandeurs dont on parle. L'Association des Maires de France a récemment communiqué sur le fait que le coût estimatif de la Covid, pour l'ensemble des communes du pays en 2020 est de 6 milliards d'euros. Avec cette même méthodologie, on retrace ensemble des dépenses.

S'agissant du contexte économique général dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires, nous sommes en crise économique. Le pays a connu une récession en 2020, reprise de la croissance en 2021, reprise qui est fortement incertaine. Il est compliqué, aujourd'hui, de savoir sur quel niveau de croissance le pays va tabler en 2021. En étant très prudent, nous serons dans une fourchette entre 6 et 8% de croissance globale. L'économie repart, mais c'est très compliqué de savoir exactement, au vue de la crise sanitaire, quel sera le rythme de cette reprise économique. L'État, l'année dernière et cette année également, s'est fortement endetté pour protéger l'économie avec une dette publique, qui en 2021, devrait se situer, selon des déclarations récentes du ministère de l'économie, à plus de 120% du PIB. Cela représente des niveaux vertigineux.

En juillet dernier, lors du conseil municipal d'adoption du budget pour 2020, j'avais longuement insisté sur la prudence que nous devons avoir dans notre préparation budgétaire, dans nos débats et aussi sur les projections que l'on peut faire. Je renouvelle cette invitation à la prudence. Les événements de cet automne ont confirmé cela, beaucoup de gens pensaient, cet été, que la situation reviendrait à la normale après le premier déconfinement. La nature a déjoué tous les pronostics et nous sommes allés vers un deuxième confinement

et la création d'un régime de couvre-feu, sur lequel nous vivons toujours. D'avoir des jugements définitifs sur ce que sera la vie économique et donc financière de l'année 2021, invite à être très prudent.

Au mois de décembre dernier, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi de finances pour 2021 et cette dernière représente la traduction, pour l'État, du plan de relance nationale pour l'économie française intitulée : « France relance » sur la dotation globale de fonctionnement 2021. Le montant attendu en 2021 pour la ville de Sélestat serait légèrement en baisse de 84 000 euros et se situerait à 2,908 millions d'euros. Sur la dotation, soutien à l'investissement local, nous avons obtenu près de 400 000 euros de DSIL l'année dernière. C'est un montant important et cette DSIL est un des vecteurs principaux, pour les collectivités territoriales, du plan de relance qui a été voté dans la loi de finances pour 2021. Nous avons déposé un certain nombre de demandes auprès de l'État pour toucher de la DSIL en 2021. Cette DSIL a été « rechargée » par l'État, du fait de la crise économique. La loi de finances pour 2021 a également entériné une baisse des impôts, dits de production, pour alléger la pression fiscale sur les entreprises. C'est donc une perte de recettes pour les communes que nous aurons et nous y reviendrons en détail le mois prochain lors du budget primitif. La bonne nouvelle c'est que l'État compensera cette perte de recette fiscale pour les communes, donc l'impact 2021, sera nul pour la ville de Sélestat, comme pour les autres communes car nous serons compensés.

Troisième partie, on en arrive au cœur des orientations budgétaires. Ce sont les choix politiques que la majorité et le Maire ont fait pour cette année 2021. Ce budget sera un budget de relance avec un effort conséquent sur l'investissement qui s'élève dans nos prévisions à 9,2 millions d'euros de nouveaux investissements, ce à quoi s'ajoutent environ 6 millions de reste à réaliser. Donc près de 15 millions d'euros sont disponibles en 2021 sur l'investissement. Cet argent est investi pour accompagner la relance de l'économie et sert à investir dans l'avenir. Choix politique fort de la majorité, que nous continuons en 2021, nous n'augmentons pas les taux sur les impôts communaux, stabilité des taux d'imposition. Cette stabilité, au-delà d'être un engagement que nous avons pris, est aussi nécessaire en période de crise économique pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens et notamment de nos concitoyens qui sont dans la difficulté. Nous préservons le pouvoir d'achat des Sélestadiens avec les instruments fiscaux qui sont les nôtres. Dans le détail des nouvelles inscriptions de 9,2 millions d'euros sur l'investissement, tout le détail, ligne à ligne, on en y reviendra le mois prochain, en tout cas dans les orientations budgétaires, nous avons fait figurer les projets d'investissement qui sont au-dessus de 50 000 euros, à savoir sur : le projet gare, nous allons arriver en 2021, à des montants d'investissement qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros (cela représente des montants significatifs et c'est l'un des projets, si ce n'est le projet majeur de ce début de mandat et cela va se traduire par des inscriptions budgétaires conséquentes), 450 000 euros seront inscrits pour les subventions pour la politique patrimoniale qui remporte un franc succès et qui là aussi permet d'embellir notre commune et de bénéficier à nos artisans et nos entreprises qui travaillent dans ce secteur, 500 000 euros seront fléchés sur le projet « Commanderie » dont nous parlerons tout à l'heure, des enveloppes substantielles sont prévues, également, sur des grosses réparations de voirie, sur la reconstruction du pont sur le Hollockgraben, sur la réfection du tennis et de la bêche, sur la rénovation de Saint-Quirin. Des efforts, également, seront faits en investissement, sur la transition écologique. Il y a une attente forte et c'est une nécessité aussi de convertir notre économie à une économie qui soit plus vertueuse, d'un point de vue énergétique, 360 000 euros inscrits sur la rénovation énergétique du patrimoine communal, concernant notamment les

écoles : 160 000 euros pour l'école Froebel, avec cette réfection des fenêtres, gros chantier, compliqué du point de vue des contraintes que posent l'État sur ce type de monument historique. Il y a deux lignes que je tiens à signaler, que nous allons créer, elles passent sous la barre des 50 000 euros, mais elles sont politiquement importantes pour nous : 20 000 euros sur la végétalisation de l'espace urbain, c'est une ligne qui n'existait pas en tant que telle dans le budget de la commune. On va commencer avec ce montant qui permettra de démarrer un certain nombre de choses. Monsieur Denis BARTHEL aura des éléments à préciser là-dessus et notamment en ce qui concerne l'avenue Louis Pasteur. Il y aura aussi la création d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique, que nous allons charger en première année, de 20 000 euros. Monsieur Claude SCHALLER pourra préciser des éléments à ce niveau. Ce sont des choix politiquement très importants qui ne mobilisent pas nécessairement des montants colossaux au point de vue de la masse des budgets, mais qui vont aider à faire évoluer notre société vers une société plus respectueuse de l'environnement et qui s'adapte aux changements climatiques.

Le soutien au monde économique avec 20 000 euros sur le lancement de la carte de fidélité des « Vitrines de Sélestat ». Autre choix politique que nous avons fait au niveau de la majorité municipale, c'est de continuer à aider les entreprises et les commerces qui sont encore directement impactés par les fermetures administratives. Il y a des choix budgétaires vraiment très, très importants qui avaient été faits l'année dernière : exonération de diverses redevances et taxes que ces entreprises et commerces devaient payer, beaucoup de ces entreprises et commerces ont pu, fort heureusement, réouvrir et retrouver une activité économique. Certains sont encore sous le coup des fermetures administratives notamment : l'hôtellerie, les cafés, les restaurants. Nous avons fait le choix d'exonérer le paiement de l'abonnement terrasse et le droit d'enseigne et de stores pour les six premiers mois de l'année. Je tiens à préciser tout de suite, qu'en cas de continuation des fermetures administratives ou de contraintes sanitaires qui seraient très bloquantes pour l'activité des restaurants, des cafés, nous sommes très ouverts, au courant de l'année, à faire une exonération totale sur l'année si nous devons continuer à vivre dans ce contexte-là. Ce que personne n'espère. On va commencer avec une moitié d'année et on verra, en cours d'année, si cela doit être renouvelé. C'est un effort de 32 000 euros que nous estimons.

Sur le soutien aux associations, les subventions courantes aux associations sont maintenues. Nous avons créé l'année dernière, l'un des dispositifs phares du budget 2020, ce fonds exceptionnel de soutien au monde associatif. Il avait été doté d'une enveloppe de 250 000 euros l'année dernière, mais nous avons dû répondre à seulement 204 000 euros de demandes, l'année dernière. Nous avons réajusté ce fonds pour l'année qui vient, que nous allons perpétuer en 2021. On espère que c'est la dernière année, car si on le perpétue une troisième année, cela montre que nous faisons face encore à de grosses difficultés. Pour 2021, on dotera ce fonds de 200 000 euros. Je précise également, que si on devait se rendre compte en cours d'année qu'il y a des besoins supplémentaires, il ni aura pas de difficultés à faire une décision modificative et recharger ce fond en cours d'année. Mais on espère que les 200 000 euros suffiront.

Des efforts ont également été réalisés dans le domaine de la politique sociale. Une demande de subventions de près de 600 000 euros a été demandée pour le CCAS.

Dans le domaine de la sécurité, nous avons la chance d'avoir près de 200 000 euros de crédits, qui sont reportés par rapport à l'année dernière, dans la mesure où sur le sujet de la vidéoprotection, il y a eu quelques semaines de retard qui ont été pris à cause de certaines difficultés rencontrées avec une des entreprises prestataires. Ces crédits sont reportés. A ces crédits, nous rajoutons

100 000 euros pour cette nouvelle année. Cela représente près de 300 000 euros disponibles en 2021 pour la modernisation et l'extension du réseau de caméras. En précisant sur ce point et sous le contrôle de Monsieur Jacques MEYER, que dans le cadre du projet « Gare », il y a également des nouvelles caméras qui sont prévues, mais qui d'un point de vue budgétaire, passent par les financements du projet « Gare ». En réel, l'effort de la commune, en 2021, sur la vidéoprotection est bien au-delà des 300 000 euros. Choix politique que nous faisons.

Dans ces orientations budgétaires, nous prévoyons également en investissement, des dépenses sur l'amélioration des conditions de travail des agents de la ville. Nous poursuivons la revalorisation du régime indemnitaire, qui est lancé depuis le mandat dernier, de 130 000 euros. Nous prévoyons également près de 200 000 euros sur la modernisation du service informatique et nous prévoyons 270 000 euros pour l'acquisition de véhicules et de matériels roulants dans la mesure où il y a des demandes assez importantes pour l'année 2021 de la part des services techniques. Demandes auxquelles nous allons répondre pour leur permettre de mieux travailler.

Il y a une hausse également, et j'y reviendrais tout à la fin, des subventions d'équilibre sur les budgets annexes. Les budgets annexes concernent les Tanzmatten, la Bibliothèque Humaniste et la Piscine. Tout cela ne fonctionne pas du fait de la crise. Nous devons donc réinjecter dans ces budgets annexes de l'argent.

Sur la vie culturelle de la commune, en investissement, nous allons débloquer 200 000 euros dans le cadre de « année de l'arbre » et la célébration du 500^{ème} anniversaire de la première mention écrite du sapin de Noël 1521, qui se compose de 150 000 euros en investissement et 50 000 euros en fonctionnement. Projets qui seront développés par Messieurs CAKPO et BARTHEL au courant de l'année. On prévoit des crédits budgétaires substantiels pour avoir une belle fête du 500^{ème} anniversaire à la fin de l'année.

2021 est aussi une année de biennale avec Selest'Art, 117 000 euros sont prévus au budget.

Sur les grandes évolutions budgétaires, on peut retenir qu'il y a une hausse prévisionnelle des recettes de gestion 2021 d'environ 2,9% et une hausse contrôlée des dépenses de gestion de 5%. L'épargne de gestion et la capacité d'autofinancement restent dans des niveaux très bons et très acceptables, à chaque fois au-delà des 2 millions d'euros.

En 2021, dans les axes politiques forts, nous poursuivons le désendettement. En 2020 la Ville a continué à se désendetter et en 2021 nous avons fait le choix de continuer à nous désendetter. A la fin de l'exercice 2021, nous aurons un encours de dettes qui sera quasiment à 10 millions d'euros et on pourrait, d'ici un an, passer sous la barre des 10 millions d'euros d'encours de dettes. Cela montre la rigueur avec laquelle les finances de la Ville sont gérées depuis plusieurs années. Nous continuons à nous inscrire dans les pas de cette rigueur budgétaire.

Sur les ressources humaines, je vous laisserais vous reporter au développement car cela, sont des développements légaux qui doivent figurer dans le document. De façon générale, ce que l'on peut retenir sur les ressources humaines, nous avons une évolution assez maîtrisée des frais de personnel. Entre 2019 et 2020 il y a eu une hausse de 1,06% (hausse assez faible) et au 31 décembre 2020, la collectivité compte 296 agents : 53% de femmes et 47% d'hommes, 84% de titulaires et 16% de contractuels, 20% en catégorie A, 11% en catégorie B et 69% en catégorie C, 9% de personnes en situation de handicap (la moyenne et l'obligation légale sont de 6%) et 7 départs à la retraite en 2020. Pour 2021, on s'attend à une hausse maîtrisée de 4,1% des dépenses en personnel, cela s'explique par plusieurs facteurs : la poursuite de la revalorisation du régime

indemnitaire, les provisions pour les recrutements ponctuels et saisonniers. S'agissant des emplois saisonniers, à l'heure actuelle, c'est très compliqué d'anticiper, car on ne sait pas ce qu'il se passera cet été. Quelques nouveaux postes créés, 5 départs en retraite et divers avancements d'échelon et de grade. Quatrième partie : la programmation pluriannuelle de l'investissement. Nous y reviendrons dans la prochaine délibération. La volonté de la nouvelle majorité municipale est de mieux gérer la pluriannualité des investissements. Au cours des dernières années, il y a eu une baisse de la vigilance sur la bonne exécution des dépenses d'investissement, sur la gestion pluriannuelle. On sait, notamment, que c'est une des rares critiques que l'on peut formuler à la gestion des finances de la Ville au cours des dernières années. Nous sommes toujours sous contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui n'a pas encore rendu son rapport définitif, mais on s'attend à avoir des remarques à ce niveau. Nous avons pris les devants dès cet été en revenant à des outils de gestion pluriannuelle. Nous avons adopté 3 APCP (autorisation de programme de crédit de paiement) et ce soir nous allons créer une quatrième APCP qui concerne le projet « Charlemagne », pour mieux gérer d'un point de vue budgétaire.

Cinquième partie : la dette. Ce point dresse plus les perspectives. La Ville continue de se désendetter en 2021. Sur la dette, il y a 6 lignes d'emprunts. 67% de cet encours de dettes est à taux fixe, 15% à taux variable. Cela nous permet de bénéficier des taux de marché actuel qui sont quasiment à 0, du fait de la politique monétaire accommodante de la BCE. Et 18% de cet encours sont liés à cet emprunt structuré dont nous avons déjà discuté. S'agissant de cet emprunt structuré, le risque d'activation de la formule existe toujours. Cette dernière s'active lorsque l'écart entre le CMS 30 ans et le CMS 1 an est égal ou inférieur à 30 points de base. Pour parer à l'éventualité de l'activation de cette formule en 2021, nous continuons d'inscrire cette enveloppe de 60 000 euros. Heureusement, nous n'avons pas eu besoin de l'utiliser l'année dernière. On espère que nous n'aurons pas à l'utiliser.

La stratégie de désendettement a porté ses fruits, les ratios sont très bons. Nous savons que nous allons affronter des temps économiques et sociaux difficiles dans les prochaines années. La Ville bénéficiant de finances extrêmement saines aura donc la capacité, au cours des prochaines années, à contracter de nouveaux emprunts en toute sérénité. Ce n'est pas le choix que nous avons fait en 2021, car nous n'en avons pas besoin.

Concernant notre litige avec la banque DEXIA, peu de choses ont évolué depuis cet été, hélas. Le jugement de la cour de cassation devait être rendu à la fin de l'année 2020, mais cela n'a pas été le cas. Nous sommes toujours dans l'attente de ce jugement. La Ville de Sélestat continuera à défendre ses intérêts jusqu'au bout face aux diverses manœuvres de la banque DEXIA. Le rapport indique que cette banque persiste à vouloir toucher les intérêts de retard, nous contestons ces intérêts. Néanmoins, si nous estimons en cours d'année, que le risque augmentait quant au paiement de ces intérêts nous pourrions être amenés à provisionner ce risque, provision qui s'élève à 105 000 euros. Le service juridique suit ce dossier de manière très attentive. On espère que la justice rendra son verdict le plus rapidement possible.

Sixième partie : les budgets annexes. Il y avait une remarque de la part de Monsieur Bertrand GAUDIN lors de la Commission, il a précisé qu'il manquait quelques éléments sur les budgets annexes. On a rajouté, dans la délibération de ce soir, des éléments sur les budgets annexes, les détails seront présentés le mois prochain. On va avoir une hausse des subventions d'équilibre sur l'année qui vient. Hausse qui est totalement liée à l'arrêt de l'activité pour quasiment toutes ces structures.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Le débat d'orientations budgétaires permet de fixer les priorités des politiques à mener pour notre ville. Pour nous, étant donné l'extrême urgence de la situation, la transition écologique devrait être une priorité incontournable à tout budget d'une collectivité.

Vous ne semblez pas tout à fait partager cette vision avec nous. En effet, deux véritables nouveautés seulement sont annoncées dans ce domaine pour un montant de 40 000 euros : 20 000 euros pour la végétalisation de la ville, et 20 000 euros pour l'aide à l'acquisition de vélos. C'est une goutte d'eau dans le budget principal de 11 663 800 euros, soit un peu plus de 0,3% du budget.

La rénovation énergétique du patrimoine a été votée en 2019, nous continuons de soutenir la démarche engagée, mais ce n'est pas une nouveauté.

Le recrutement d'un chargé de mission pour la transition énergétique a également déjà été voté en Conseil Municipal. Une question se pose sur ce futur chargé de mission à la ville, alors qu'un poste de chargé de mission Transition Énergétique et Maîtrise de l'Énergie se crée actuellement à la Communauté des Communes. Que prévoyez-vous pour éviter les doublons dans leur travail et pour que leurs actions soient coordonnées et complémentaires ?

Comme je le disais au début de mon intervention, la transition écologique doit être une priorité guidant toute politique publique. Nous venons d'entamer le dernier mandat pour le climat. En effet, le GIEC, dans ses derniers rapports, estime que nous sommes dans les dernières années où nous pouvons éviter les pires scénarios en matière de réchauffement climatique. La responsabilité des élus à la tête des collectivités locales est primordiale. En effet, d'après le GIEC toujours, 50 à 70% des leviers d'action contre le dérèglement climatique se situent au niveau local.

Aujourd'hui toute politique, quel que soit le domaine, économique, social, touristique ou autre, devrait être décidée en cohérence avec une approche globale de transition écologique.

Le plan « France Relance » qui fixe la transition écologique comme objectif stratégique, est un argument supplémentaire pour y engager pleinement et sans délai notre collectivité.

L'une des politiques ciblées par l'État est le soutien au développement du vélo. Nous espérons le voir plus présent dans vos orientations budgétaires, où il se limite à l'octroi d'une aide pour l'achat d'un vélo, c'est bien, mais cela ne suffit pas à faire une politique de développement des mobilités douces à Sélestat. Vous vous êtes pourtant engagés sur de nombreux points, notamment en répondant au questionnaire soumis par l'association Trajets lors de la campagne des municipales.

Quel financement pour améliorer la sécurité des vélos ? Quelle politique de sensibilisation et d'éducation à l'usage de la bicyclette ? Quel développement des cheminements cyclables ?

Dernièrement vous apparaissiez pourtant comme un fervent défenseur du vélo. En effet, vous souhaitez réserver le vieux chemin de Châtenois aux vélos et au transport en commun. Certaines personnes doutent de votre sincérité dans ce combat et pensent que votre objectif est plus de contrarier le maire de Châtenois, que de donner moins de place à l'automobile au profit des mobilités douces. Il ne tient qu'à vous de démontrer le contraire en soutenant le vélo, pas uniquement sur la liaison Sélestat-Châtenois, mais sur tout le territoire de la commune. Comme je l'ai déjà souvent dit ici, on ne peut pas donner toujours plus de place au vélo sans réduire la place de la voiture. La politique cyclable, ce n'est pas uniquement de la peinture. À quoi sert une piste cyclable si on permet aux voitures de se garer dessus, comme c'est régulièrement le cas

avenue Adrien Zeller, ou quand les automobiles doivent rouler sur la piste cyclable tellement la rue est étroite, rue du Sand par exemple.

Rue du Sand qui est d'ailleurs actuellement en sens unique, le temps des travaux. Pourquoi ne pas en profiter pour mesurer, grandeur nature, l'impact de la mise en place d'un sens unique dans cette rue ? Il apparaît pourtant que c'est la seule solution possible pour assurer la sécurité des vélos et des piétons, étant donné l'étroitesse de la voie.

Je m'arrêteraï là, l'objet du débat d'orientations budgétaires n'étant pas de détailler, non plus, les politiques de la ville, mais je souhaitais relever les priorités que nous aurions souhaitées voir mises plus en avant. Merci.

Intervention de Madame Caroline REYS

«Comme dans tout document, lorsqu'il y a des chiffres, il y a différentes manières de les apprécier et de les interpréter. Je vais partir du fonds de roulement important et des 6 millions de « Reste à Réaliser » que vous avez rappelés Monsieur l'Adjoint. Pour vous, il s'agit de confort et l'expression de finances saines. De notre point de vue, c'est un signe que les investissements n'ont pas été faits ou traînent encore.

Lors du dernier Compte Administratif, j'avais déjà relevé qu'on était passé d'un solde d'exécution d'un peu plus de 5 millions en 2018, à un solde d'exécution de plus de 8,6 millions en 2019. Vous avez évoqué le fait que la Chambre Régionale des Comptes se penche sur la situation de la Ville. Je pensais que cela était fini et j'allais vous demander quand nous aurions accès à ce rapport. J'ai compris que cela n'est pas terminé.

Je vais évoquer une autre source d'inquiétude, on observe que l'épargne de gestion qui est déterminante pour la capacité d'autofinancement courante - entre dans sa troisième phase de baisse. De 2010 à 2013, elle était dans une moyenne annuelle de plus de 5 millions, de 2014 à 2017 la moyenne annuelle se situait à 4,5 millions et maintenant nous entrons dans une phase comprise entre 3,4 et 3,5 millions et tout cela, rappelons-le, alors que des compétences ont, entre temps, été transférées à la Communauté de Communes, ce qui réduit nos charges de gestion.

Le corollaire de la baisse de la CAF, c'est la hausse des ratios de solvabilité. Un recours à l'emprunt était programmé lors des orientations budgétaires de 2019. En 2020, on en a plus parlé et apparemment plus non plus cette année comme vous venez de le présenter.

Vous focalisez notre attention sur le désendettement de la ville parce que votre objectif est de, et je vous cite : « garantir le niveau des ratios de solvabilité ». Or, ces ratios peuvent évoluer très vite, voire exploser, si la CAF continue de baisser, comme c'est le cas depuis 2018. La CAF présentée p. 4 est inférieure de 10 % à celle de 2014. Et dans la projection de budget primitif que vous présentez p.16, on serait même à une capacité d'autofinancement réduite de moitié par rapport à celle de 2014. Cependant, elle est plus optimiste que celle de 2020. En effet, vous tablez sur des recettes de gestion en hausse, notamment grâce à une hausse de 26,5 % des produits des recettes du domaine, alors même que vous avez annoncé une baisse des recettes de près de 600 000 € l'année dernière due à la crise sanitaire.

Ma première question portera sur la justification de ces recettes. Nous aimerions précisément connaître leurs origines, et savoir en particulier si vous envisagez des aliénations ?

Je voudrais revenir à la question de la dette, et plus particulièrement à celle des emprunts structurés. Le recours à ces emprunts Dexia date d'une mandature à laquelle vous ne participiez pas, Monsieur l'Adjoint, donc on ne peut pas vous en tenir responsable. C'est un choix qui revient au Maire et à son adjoint de l'époque. Le fait est que la crise actuelle fait ressortir la

dimension « toxique » de ces emprunts, non seulement parce qu'elle place au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès, avec la menace d'un surcoût de 60 000 euros, mais qu'en plus, après cet emprunt risqué, la Ville s'est embarquée dans un procès risqué lui aussi, dont on attend l'issue avec beaucoup d'incertitude.

Il ressort de cette situation, qu'en matière de gestion, et pour des sommes importantes puisque nous avoisinons les 10 millions, le Maire a fait prendre des risques à la collectivité.

Pour revenir à ce qui nous tient à cœur, et ce dont Monsieur Bertrand GAUDIN a déjà parlé, nous nous réjouissons de l'inscription d'actions financées au titre de la transition écologique mais, là encore, ne nous leurrions pas. Il s'agit, pour nous, d'un verdissement des documents budgétaires et en aucun cas d'orientation écologique de la gestion de la Ville.

En dehors d'investissements soutenus pour la rénovation énergétique du patrimoine, investissements que nous approuvons, quelles sont les mesures en matière d'arrêt de l'artificialisation des sols ? En matière de limitation de nos consommations d'eau, d'électricité, de carburants ? Par ailleurs, on voit que 270 000 euros sont prévus pour le parc de véhicules, quelle sera la part des véhicules électriques ?

Ouvrir une ligne budgétaire dédiée à la végétalisation de l'espace, pour nous aussi, c'est un artifice d'écriture. En fait, il vous suffit de flécher sur cette ligne les dépenses qui sont habituellement inscrites dans la sous-rubrique « espaces verts ». Moi, ce que je voudrais savoir, si c'est dans cette enveloppe de 20 000 euros, ou ailleurs dans le futur budget primitif, vous prévoyez toujours l'achat de produits phytosanitaires, ils s'élevaient dans les budgets précédents à 4 000 euros, soit 20% de cette ligne. Nous vous proposons de réaliser cette économie substantielle. Cela répondra en plus à la demande exprimée pendant 2 ans, chaque mois, par le Collectif des Coquelicots.

Je viens maintenant à la question de l'investissement prévu pour la vidéo protection. Vous allez investir 300 000 euros dans l'achat de caméras. On leur prête un effet dissuasif qui est aujourd'hui fortement discuté. Je prends pour exemple la Ville de Nice, qui est la ville de France la mieux équipée, la plus équipée en caméras vidéos. Et c'est malheureusement dans cette ville qu'on déplore le tragique attentat du 14 juillet 2016 et plus récemment encore, l'attentat terroriste du 29 octobre survenu en plein confinement sous l'œil des caméras. Nous ne partageons pas la même approche du sentiment d'insécurité. Je parle volontairement de sentiment d'insécurité. À nos yeux, la vraie insécurité est d'ordre social et sanitaire. En matière d'insécurité sociale, que prévoyez-vous concrètement pour aider les plus démunis d'entre nos concitoyens ? Je regrette que Monsieur Laurent GEYLLER ne soit pas présent pour me dire en quoi le parc de caméras va-t-il limiter les violences intrafamiliales, en hausse dans notre ville ? Comment la vidéosurveillance va-t-elle restreindre les violences faites aux femmes ? Au commissariat, il n'y a pas de présence constante d'un ou d'une assistante sociale qu'un jour par mois ! La ville pourrait pallier cette défaillance, mais au CCAS aussi, cela fait des années que le point d'accueil et d'écoute ne dispose plus de disponibilité pour les rendez-vous d'urgence. Placer le quotidien sélestadien sous surveillance, rassurera sans doute une partie de votre électorat, mais nous pensons que pour cette somme, il aurait mieux valu investir dans l'humain. En associant éducation et sanction, une brigade de proximité interviendrait de façon plus dissuasive et plus efficace à nos yeux. Nous pensons que financer un poste de psychologue, témoignerait d'un intérêt concret à celles et ceux qui sont dans le besoin, quel que soit leur âge, même si, nous pensons particulièrement aux jeunes.

Les choix technologiques sont loin d'être les plus performants, y compris sur le plan budgétaire, parce que, ne nous leurrions pas, au-delà de cette dépense d'équipement, il faudra prévoir de la maintenance et forcément, des moyens humains pour rendre le dispositif un tant soit peu efficace.

Avez-vous estimé les dépenses de fonctionnement induites par un tel déploiement de caméras ? Et aussi, quelle évaluation avez-vous prévue pour mesurer son efficacité ?

Concernant la voirie. Vous annoncez de grosses réparations à hauteur de 200 000 euros, mais rien pour le cœur de ville. Or, à nos yeux, l'urgence est là!

Il y a un an, nous nous sommes collectivement engagés dans l'Opération de Revitalisation du Territoire, dont l'axe 3 spécifie bien d'agir sur l'attractivité par la voirie.

L'ORT aurait dû vous conduire à prioriser la réfection de la rue de la poste. Avec la fermeture prochaine de l'institut de beauté, toute la rue sera bientôt sans activité au point qu'elle pourrait être rebaptisée tristement, « rue de la vacance ». Nous voudrions que vous mettiez à profit cette vacance, pour dissimuler derrière, des engins de chantier qui pourraient rénover cet axe majeur et répondre ainsi à trois objectifs économiques : opérer une réfection qualitative de cet axe, telle qu'elle est prévue par l'ORT, mais aussi dans les préconisations du bilan d'attractivité du cabinet Lestoux (actions prioritaires n°1 et 2 du mois de juin 2018, p.58), redonner confiance aux deux commerces qui sont au bout et au restaurant du secteur, recréer une continuité commerciale en donnant envie à de nouveaux acteurs économiques de s'installer au cœur de la ville.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, cher(e)s collègue, voilà les réorientations que nous vous suggérons, lorsque vous discuterez du Budget Primitif 2021.

Merci pour votre attention et merci pour les réponses que vous apporterez à au moins 4 de nos questions que je me permets de vous rappeler et sur lesquelles nous attendons des réponses. Comment justifiez-vous l'augmentation de 26,5 % des produits des recettes et des domaines ? Comment allez-vous concilier végétalisation et poursuite du recours aux pesticides ? Augmentation du parc de véhicules et lutte contre la pollution atmosphérique ? Quel est le coût de fonctionnement de la vidéosurveillance et comment allez-vous évaluer son efficacité ? Mais surtout quels moyens prévoyez-vous pour lutter contre l'insécurité sociale et contre les violences intrafamiliales ? Quelle échéance prévoyez-vous pour la réfection des rues de la Poste et rue Sainte-Barbe, sachant que Monsieur Meyer l'avait annoncée dans une réunion avec les commerçants en 2013, et que ces travaux constituent une priorité pour l'ORT, signée l'an dernier et pour le cabinet Lestoux dont vous avez financé l'étude en 2018. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai également quelques interrogations et des réponses que je n'ai pas obtenues malgré mes questions en commission, notamment concernant les investissements prévus sur le pont du Hollockgraben. Ce pont est essentiel pour la desserte forestière, la desserte des prairies et aussi pour la promenade. On engage 185 000 euros alors que ce pont se situe sur le domaine du département, un échange foncier était prévu de longue date, depuis au moins 4 ou 5 ans. La Ville l'a validé, alors où est-ce que cela en est au niveau du département ? Et où cela en est au niveau de la Région ? Il y avait trois parties dans cet échange. D'habitude, Monsieur le Maire, quand une collectivité cède à une autre collectivité un ouvrage, quel qu'il soit, il doit être en bon état. Or, c'est ce pont là que la Ville doit prendre en charge alors qu'il ne nous appartient pas.

Concernant les autres gros travaux, j'ai vu les déclarations dans la presse de Monsieur Jacques MEYER concernant le quartier gare. Il est écrit que le projet sera revu à la baisse, alors j'aimerais avoir des explications. On a vendu un programme, on a vendu un projet et aujourd'hui on s'aperçoit, d'après les propos de Monsieur MEYER, que ce projet est revu à la baisse. Alors quelles baisses sont prévues, Monsieur MEYER, pour ce projet ?

Autre interrogation concernant le club house du SCS Football Club de Sélestat, il était prévu de longue date qu'il soit refait. Je ne découvre pas dans les orientations budgétaires ce point-là, alors qu'il était prévu 500 000 euros de travaux. Evidemment, je rejoins Madame REYS concernant la rue de la Poste et la rue Sainte-Barbe. Monsieur Claude SCHALLER a plusieurs fois indiqué que c'est une nouvelle priorité, je ne la vois pas dans les orientations budgétaires ».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« J'ai juste une petite question à poser à notre adjoint aux finances, nous sommes fin février et je suppose que vous devriez avoir le taux de réalisation des investissements 2020 ? Vous serait-il possible de nous le communiquer ? »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« En ce qui concerne le projet «Gare », nous allons en parler mardi soir lors de la commission. On va faire un état des lieux sur les travaux qui auront lieu encore cette année pour la finalisation de l'ensemble de ce secteur, donc pas seulement le quartier gare, la gare multimodale, mais aussi l'ensemble du carrefour du Général de Gaulle. Avec Monsieur le Maire, nous avons aussi prévu, une visite, début mars, sur place pour l'ensemble du Conseil Municipal pour que tout un chacun puisse se rendre compte des travaux qui ont été réalisés et vous expliquer la poursuite de ces travaux avec, je le répète, une finalisation pour octobre-novembre 2021. Quand j'ai parlé d'un projet revu à la baisse, c'est vrai que c'est la troisième tranche sur laquelle un groupe de travail va plancher et c'est Monsieur Claude SCHALLER qui va piloter ce groupe et qui concerne, en finalité, la liaison entre le carrefour du Général de Gaulle et le carrefour Paul Demange, où il était prévu des travaux certainement plus lourds, que ce que nous souhaitons faire. Mais c'est à ce groupe de travail de définir, dans les grandes lignes, ce que nous souhaitons mettre en place à ce niveau-là. Je laisserais aussi répondre Monsieur Claude SCHALLER en ce qui concerne la rue de la Poste et la rue Sainte-Barbe, où nous sommes tous d'accord, autour de cette table, qu'il est urgent de réaliser des travaux. On a certainement pris du retard, l'année dernière, à cause de cette crise du Covid mais l'ensemble des éléments vous seront donnés par Monsieur SCHALLER sachant que les travaux auront lieu, au plus tard, en 2022 ».

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Sur ce premier point, je confirme que cela reste une priorité d'aménagement. Ce sont les dernières rues du centre-ville qui sont dans un très mauvais état. Par contre, ce genre d'aménagement s'inscrit aussi dans un contexte plus global pour voir également ce que nous souhaitons comme aménagement pour ces rues. Ce sont des rues passantes, notamment la rue de la Poste. La rue Sainte-Barbe est un peu une impasse. Quel type d'aménagement souhaite-t-on ? et là on a prévu de créer un groupe consultatif sur la politique globale d'aménagement du centre-ville avant de proposer un aménagement spécifique sur ces deux rues. C'est un sujet de réflexion qui devrait nous occuper quelques mois dans ce mandat-là. Avant de commencer les travaux, il y a lieu de restaurer des réseaux, voir l'état des réseaux qui sont en souterrain, faire des fouilles archéologiques. Cela représente des travaux préparatoires à mener avant de pouvoir réaliser les travaux, cela explique qu'il y a au budget primitif

une somme de 30 000 euros de frais d'études pour travaux préparatoires. Une fois que le programme de travaux sera bien défini, nous serons dans des réalisations qui pourront débiter en 2022.

Pour répondre à Monsieur Bertrand GAUDIN concernant les préoccupations environnementales et écologiques, je voudrais le rassurer. Ce n'est pas parce qu'il n'y a que deux lignes budgétaires spécifiques pour le reverdissement et la prime d'acquisition de vélo, que la problématique environnementale ne s'inscrit pas dans l'ensemble des projets qui seront conduits par la Ville. Chaque fois qu'il y aura un projet, on intégrera l'aspect environnemental. Le projet « Gare », sera accompagné d'une plantation d'arbres en quantité, 80 arbres qui sont prévus. La liaison de la gare vers le centre-ville sera un aménagement qui privilégiera les modes de déplacements doux, ces accompagnements devront favoriser les préoccupations environnementales. Pour le nouveau quartier celluloïd, qui va être mis en place, on réfléchira aussi à des modes de chauffage tout à fait économes en énergie. Chaque fois qu'il y aura un nouveau projet, on intégrera ces préoccupations environnementales et cela n'est pas juste ponctuellement les deux lignes budgétaires qui vont y contribuer »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Il y a deux interventions assez similaires de Madame Caroline REYS et de Monsieur Bertrand GAUDIN concernant le sujet de la transition écologique. Comme Monsieur Claude SCHALLER vient de l'expliquer, je conteste formellement votre façon de voir la chose et de l'analyser. Vous prenez ces deux petits postes budgétaires qui sont créés et vous considérez que cela représente la part du budget que nous consacrons à la transition écologique. J'ai fait une addition très rapide sur les gros projets : projet « Gare » 3,2 millions d'euros. Si l'investissement que nous effectuons dans le projet « Gare » n'est pas de la transition écologique, je ne sais pas ce que c'est. Le développement, la perpétuation des mobilités douces, c'est pour inciter les gens à utiliser les transports en commun, à utiliser le train, à faire que dans ce carrefour, la circulation y soit plus sereine. Nous avons tous emprunté ce carrefour du Général de Gaulle, parfois de manière un peu anarchique. Ce grand projet « Gare », est vraiment le projet phare de ce début de mandat, qui d'ailleurs rayonne au-delà de Sélestat et du centre alsace. Si cela n'est pas de l'investissement en faveur des mobilités douces, je ne sais pas ce que c'est. La politique patrimoniale, pour permettre aux bâtiments très anciens de la Ville, pour les particuliers, et les aider à rénover ces bâtiments et quand ces derniers sont rénovés, il y a de meilleures performances énergétiques. Pour les travaux de la Commanderie, il y a un objectif d'amélioration des performances énergétiques qui est clairement affiché : 500 000 euros, pour les travaux sur Saint-Quirin c'est pareil. Par ailleurs, il y a des lignes que vous n'avez pas citées, 360 000 euros sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, 160 000 euros pour le renouvellement des fenêtres à l'école Froebel. Je prends que les grosses têtes de chapitre et quand on réalise une addition rapide, on est à quasiment 5 millions d'euros. Près de la moitié de notre budget d'investissement représente de la dépense favorable à la transition écologique et qui en réalité s'inscrit globalement dans la perspective que l'économie française veut adopter : la croissance verte, un meilleur équilibre entre l'activité économique, les attentes de nos concitoyens et l'adaptation au changement climatique.

Pour répondre à Madame Caroline REYS sur le fonds de roulement et le solde d'exécution, je me permets de répondre également à la question de Monsieur Jean-Pierre HAAS. S'agissant de l'exécution de l'investissement, effectivement, comme je l'avais expliqué au mois de juillet et comme je le redis maintenant, nous savons que dans ce domaine nous devons faire mieux à la Ville de

Sélestat. Nous avons vécu au cours des derniers exercices budgétaires une chute de ce taux d'exécution sur l'investissement et que nous avons, en plus, vécu l'année dernière, une année de crise sanitaire et économique qui a compliqué le fonctionnement des services et ralenti beaucoup de projet. Les événements de cet automne ont encore une fois ralenti les projets. Le ratio exact, nous l'aurons lors du compte administratif, mais on sait, sans grande surprise, que pour l'exercice budgétaire 2020, le ratio d'exécution sera très proche de 2019, c'est-à-dire, pas satisfaisant. Ce ratio sera quelque part en-dessous des 40%, ce taux n'est pas satisfaisant. Nous nous fixons de l'améliorer durant le mandat, c'est un travail long, qui demande de changer certaines habitudes de travail qui ont été prises au sein de la Collectivité par certains services, de reprendre un meilleur pilotage de la dépense et la courbe ne s'améliorera que lentement, exercice après exercice. On ne fera pas de bond spectaculaire d'une année à l'autre. Ce qui est important, c'est de reprendre une tendance correcte à partir de cet exercice budgétaire, qui est le premier vrai exercice du mandat, puisque l'année dernière nous étions sur un budget qui avait été préparé sur la dernière mandature et voté par le Conseil Municipal qui avait été élu trois semaines plus tôt. Nous en reparlerons, si vous le souhaitez, lors du compte administratif.

Sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, selon les dernières informations, le travail a pris du retard du fait de la crise sanitaire. Le rapport provisoire est arrivé en mairie il y a quelques jours, il a été adressé à Monsieur le Maire. Sur ce rapport contradictoire, il y a une procédure : la mairie doit répondre. On espère l'avoir cet été, mais là aussi, je vais rester prudent. Quand le rapport définitif sera transmis, on pourra en parler sans difficultés et pourquoi pas en séance de commission. Je n'ai pas de souci avec cela, transparence complète.

Concernant la hausse des recettes de gestion de 26,5%, je vais vous donner quelques pistes de réponses. Bien entendu, nous aurons le détail de tout cela le mois prochain dans le budget primitif. Cette hausse assez spectaculaire entre 2020 et 2021 s'explique, notamment, par le fait qu'il y a eu en 2020 beaucoup d'exonérations que nous avons effectuées dans le cadre du soutien au monde économique, comme par exemple le droit de stationnement. Les recettes prévisionnelles sur les équipements, nous savions qu'elles seraient mauvaises. On ne sait pas trop comment cela va se passer cette année. En tout cas, c'est une hausse qui s'explique parce qu'un certain nombre d'exonérations qui avaient été faites l'année dernière, n'ont pas été reconduites cette année, car il n'y avait pas la nécessité de le faire. Il y aura le détail le mois prochain sur tout cela.

Je laisserais Monsieur le Maire répondre quant au dossier DEXIA car vous l'attaquez personnellement. En tout cas, je suis assez surpris des propos que vous tenez sur l'emprunt.

Sur le verdissement de l'espace, vous voyez le verre à moitié vide, moi je le vois à moitié plein. Quand on balaye le budget, il n'y a pas de ligne spécifique consacrée au verdissement de l'espace urbain, et un document budgétaire reste un document budgétaire. Ce n'est pas dans un tel document qu'on va dans le raffinement des politiques publiques, on structure la politique publique. Force est de constater que cette ligne budgétaire écrite comme telle, définie comme telle, n'existait pas avant. Je pense que cela fait aussi fonctionner la collectivité, les services d'une certaine façon. Donc la volonté que nous avons eu de créer cette nouvelle ligne budgétaire précisant clairement que c'est une ligne dédiée à la végétalisation de l'espace urbain, est de donner un signal politique à nos services. Que cela est maintenant considéré comme une priorité, une politique publique en soi à la Ville, ce qui avant pouvait être quelque chose que l'on faisait un peu comme ça, à droite, à gauche, sans nécessairement avoir une vision

structurée de tout cela. Nous, nous souhaitons, notamment avec Monsieur Denis BARTHEL qui suit le dossier, structurer un peu plus cette politique. On l'écrit juste dans la ligne du budget, après, il y a une politique qui se décline derrière et ce sont les élus et les services compétents qui s'en occupent. Sur la vidéoprotection, je vous laisse la responsabilité de vos propos, mais là aussi, je ne la partage pas. Vous avez dit beaucoup de choses et Monsieur Laurent GEYLLER n'est malheureusement pas présent ce soir et moi je ne suis pas habilité à répondre à toutes les interrogations que vous portez sur le coût du fonctionnement de l'entretien des caméras. On vous communiquera les données.

Concernant la rue de la Poste et le rue Sainte-Barbe, Monsieur Claude SCHALLER a répondu. C'est la difficulté de l'exercice entre les orientations budgétaires et le budget primitif. Vu que nous avons fait le choix de ne faire apparaître que ce qui est au-dessus de 50 000 euros, vous verrez le mois prochain, que nous avons déjà inscrit des crédits en investissement sur la rue de la Poste et la rue Sainte-Barbe : 10 000 euros sur la rue de la Poste, 20 000 euros sur la rue Sainte-Barbe. Le gros des investissements sera réalisé en 2022. Comme Monsieur Claude SCHALLER l'a expliqué, il y aura le travail de concertation cette année, il faut un certain nombre de crédits disponibles car quelques études seront probablement à lancer dès cette année, mais le gros des investissements est prévu l'année prochaine. Cela n'apparaît pas, car nous sommes sous la barre des 50 000 euros, mais c'est une priorité politique que nous avons sur ces deux premières années.

Concernant le pont du Hollockgraben, je pense que je laisserais Monsieur Denis BARTHEL vous répondre, Monsieur DIGEL, car nous avons eu des informations supplémentaires depuis le débat en commission. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Effectivement, aujourd'hui, le pont appartient bien à la Ville de Sélestat. Il y a eu une régularisation foncière qui a été validé en Conseil Municipal. Cette régularisation a été prise le 21 mai 2019 et a été actée en mars 2020. Il faut savoir que le Hollockgraben, aujourd'hui, et je parle de la rivière, appartient à la Région et le pont fait partie des parcelles 251 et 243 en section 51, qui appartiennent bien à la Ville. Il y a une règle de base dans la législation concernant le principe de la rénovation d'un pont. La rénovation des ponts appartient au propriétaire des deux accès au pont et dans ce cas, c'est bien la Ville qui est devenue propriétaire du pont par régularisation en mai 2019. J'ai demandé à mon service de solliciter des aides à la Région, car nous sommes en réserve naturelle, et ce pont est un endroit très stratégique où vivent des mulettes dont les fameuses mules d'eau douce et la Région est très attentive à cette espèce protégée. A ce titre, nous avons contacté la Région et nous pourrions éventuellement obtenir un financement à hauteur de 30%. »

Monsieur Denis DIGEL souhaite savoir si les délibérations au niveau du Département et de la Région ont été validées ?

Monsieur Denis BARTHEL informe qu'on lui avait confirmé la validation ce jour.

Monsieur Denis DIGEL souhaite savoir si les délibérations respectives ont été votées à la Région et au Département. Si les délibérations ont été prises, cela est très bien, la Ville est propriétaire, on doit pouvoir effectuer les travaux. Monsieur Denis DIGEL rappelle que lorsqu'une collectivité cède un ouvrage à une autre collectivité, l'ouvrage doit être en bon état, ce qui est loin d'être le cas. Il attend également encore une réponse sur le club house.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Si c'est bien la transition écologique la priorité qui guide votre politique, tant mieux, mais autant l'écrire clairement dans vos orientations budgétaires. Concernant les deux nouveautés à 20 000 euros, c'est vous qui les avez mises en avant, car effectivement ce sont les deux véritables nouveautés qui nous sont présentées ce soir, même si pour les autres sujets, nous avons dit que c'était des sujets que nous soutenons. Votre addition pour la transition écologique est assez généreuse. Par exemple, pour le projet « Gare » vous ne pouvez pas attribuer l'ensemble des dépenses à la transition écologique. Dans le projet, on prévoit à terme, une dépense de 4 millions d'euros pour un parking à étages. Est-ce que cela est vraiment une action en faveur de la transition écologique ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Pour rebondir à cette dernière question en ce qui concerne le parking à étages, pour le moment, aucune décision n'a été prise par rapport à ce parking. Et, à un moment donné, il faut bien se rendre compte que les parkings sont indispensables. On vous a répondu dans les grandes lignes en ce qui concerne les efforts qui sont réalisés, quand on regarde les investissements réalisés pour les différents projets, des sommes conséquentes vont être dépensées dans le cadre de la transition énergétique, comme au niveau de la restructuration des bâtiments (Commanderie Saint-Jean, école Froebel). Sont mis en avant, les travaux nécessaires pour limiter au maximum les énergies. Cela ne ressort pas directement dans les orientations budgétaires mais, on peut les retrouver dans le compte administratif, lorsqu'il sera présenté au mois de juin. En ce qui concerne le Hollockgraben, je ne me souviens plus exactement quand il s'est effondré, Monsieur DIGEL, vous vous souvenez ? »

Monsieur Denis BARTHEL indique que le pont s'est effondré en mars 2019.

Monsieur Denis DIGEL rappelle qu'il s'est effondré deux fois. Une fois, il a été réparé d'urgence, vite fait. Il s'est réeffondré six mois plus tard. Avec Monsieur Jacques MEYER, ils avaient mis un pont provisoire, que nous avons loué, à une entreprise locale.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous avez donc suivi cela de près et à aucun moment vous ne m'avez alerté sur le fait que le pont devait appartenir à quelqu'un d'autre, qu'à la Ville de Sélestat. A aucun moment mon Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement, ne m'a prévenu comme quoi il risquait d'y avoir un souci à ce niveau-là. Quand les délibérations ont été prises, notamment pour le foncier, je n'ai pas été alerté par l'élu en charge de ce dossier. C'est vraiment regrettable ».

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Cela est votre avis Monsieur le Maire, je vous avais averti à plusieurs reprises et Monsieur MEYER aussi, sur cette emprise foncière où l'on n'était pas propriétaire. Si vous l'avez oublié je n'y peux rien. Cela serait bien, Monsieur le Maire, que j'obtienne les délibérations respectives du Département et de la Région. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C'est facile à dire maintenant. En ce qui concerne les délibérations respectives pour le foncier, en principe, elles sont prises dans la foulée. Ce sont des délibérations qui ont été prises, mais je vais encore une fois vérifier tout cela

et je vais demander à mon nouveau Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement de regarder et de me tenir informé correctement.

En ce qui concerne le club house du foot, ce sont des choses que nous avons écrit, qu'on a inscrites dans le contrat départemental et quelque chose sera réalisé. Il faut affiner le dossier qui est encore à l'étude car cela n'est pas aussi simple que cela. Madame Cathy OBERLIN-KUGLER et le service des Sports travaillent sur l'espace du stade, plusieurs éléments sont à prendre en compte. La priorité a été donnée, cela a été indiqué dans les orientations budgétaires, à la réfection du club house du tennis avec la bâche, qui a été endommagée par l'incendie volontaire des véhicules. Cela me permet également de parler des caméras. Quand on me dit que les caméras ne permettent pas de régler les problèmes de violences familiales ou intrafamiliales, ce n'est rien de neuf. Ce ne sont pas les caméras qui vont régler cela. Mais par contre, il y a des résultats conséquents et cela tout le monde le dit. Au niveau des taux d'insécurité à la Ville de Sélestat, ils ont nettement progressé et surtout les taux d'élucidation des cas. De ce côté-là, nous sommes très bons grâce notamment aux agents de la Ville, qui sont devant les écrans et qui ont une réactivité extraordinaire. Ils ont déjà permis de régler pas mal de délits et surtout aussi de prévenir des délits. Dès qu'ils remarquent quelque chose de « louche », ils interpellent la Police Nationale, le soir et la nuit, qui réagit et va sur le site directement. C'est ainsi que les délits ont trouvé leur élucidation par rapport aux caméras, cela rend un très grand service. On ne peut pas tout arrêter. Même si nous avons des caméras, si un fou rentre dans une foule, ce n'est pas les caméras qui vont l'arrêter, nous le savons très bien. Par rapport au psychologue que nous pourrions nommer, je dois dire qu'il y a un travail considérable qui est réalisé au niveau du CCAS, mais aussi, ne l'oublions pas, à ceux qui ont la charge de le faire, à savoir le Département. Le Département est très réactif, il réagit très vite et très bien avec du personnel adéquat. Vous savez, que la Ville de Sélestat et les services fonctionnent très bien avec les services du Département, notamment l'unité territoriale de l'action médico-sociale sur Sélestat. De ce côté-là, je pense que de gros efforts sont faits. Evidemment, je comprends, on pourrait toujours prendre d'autres orientations et mettre les dépenses ailleurs, mais un moment donné, il y a des choix à faire. Je crois que ce sont des choix qui nous paraissent tout à fait cohérents.

Juste encore un mot concernant les dépenses de fonctionnement induites par la mise en place des caméras. Il y a un minimum de dépenses, notamment par rapport à l'énergie, qui est utilisée pour alimenter ces dernières et ensuite au niveau du personnel. Le personnel, s'il se met devant 10 écrans ou 15 écrans, les frais de personnel seront les mêmes. Il n'y a pas de frais complémentaires à ce niveau-là. Je ne vois pas où est la difficulté. Evidemment, il y a des incidences et nous en sommes tout à fait conscients.

Concernant l'achat de produits phytosanitaires, nous avons recruté au courant de ces derniers mois, une nouvelle responsable des espaces verts et Monsieur Éric CONRAD pourra en témoigner, elle a pris ce service à bras le corps et je lui ai fixé, comme objectif, de limiter les produits phytosanitaires. Il y a encore un minimum qu'il faut utiliser, mais notre objectif, et vous l'avez vu dans notre programme de campagne électorale, est d'obtenir les quatre libellules. Notre objectif est d'arriver au zéro phytosanitaire dans la mesure du possible. Ce n'est pas aussi simple que cela. Il faut aussi éduquer la population par rapport au dispositif qui sera ou pas mis en place.

Concernant le renouvellement du parc de véhicules. Il nous faut une nacelle et à ma connaissance, je ne connais pas de nacelle qui fonctionne tout à l'électrique. Si tel devait être le cas, ce serait d'autres montants. Il nous faut également une grande tondeuse, c'est indispensable. On pourrait mettre des moutons, comme vous l'avez dit la dernière fois, mais je ne sais pas si les

moutons seront aussi efficaces que la tondeuse. Mais toujours est-il qu'une tondeuse électrique de ce niveau-là n'existe pas. Mais sachez que pour les petits véhicules, si nous en avons besoin, et nous l'avons déjà prouvé, nous avons des véhicules électriques. Nous avons des berlingo électriques qui donnent entière satisfaction. Dès que nous pouvons prendre un véhicule électrique nous le faisons.

Monsieur Bertrand GAUDIN, vous avez évoqué la liaison Sélestat-Châtenois. Vous avez dit, et j'étais un peu surpris de votre part, que l'objectif du Maire de Sélestat c'est d'être en opposition avec le Maire de Châtenois.

Alors si vous le pensez, moi j'aimerais que vous ayez quand même une position écologique un peu plus forte à ce niveau-là. Et que vous soyez plus conscient que cette liaison doit être privilégiée pour les mobilités douces. Soyez un peu plus ferme là-dessus et soutenez notre action. L'objectif n'est pas d'être en opposition avec le Maire de Châtenois, je n'ai aucune raison d'être en opposition avec lui, lui l'est peut-être avec moi, car il n'a pas obtenu ce qu'il voulait à l'époque, au niveau de la Communauté de Communes, moi je défendais non pas la position du Maire de Châtenois, mais la position de l'ensemble des maires de la Communauté de Communes. Moi je défends la tranquillité des riverains de la Ville de Sélestat. Je m'explique, d'autre part, il faut aussi sécuriser la liaison Sélestat-Châtenois et voir au-delà, le Val de Villé, le Val d'Argent, notamment pour les mobilités douces et les cyclistes. C'est une politique que nous défendons complètement et c'est la seule liaison qui peut être réalisée par les cyclistes en toute sécurité. Je tiens à la maintenir. Le trafic qui passera éventuellement par ce Vieux Chemin de Châtenois transite par l'avenue Louis Pasteur. Or, cette avenue est déjà très chargée, aujourd'hui, en véhicules. Il ne faut pas l'oublier. Il y a des riverains, des commerces, l'hôpital, avec une circulation importante, l'IME et demain, il y aura aussi la caserne des pompiers. La liaison qui va être réalisée entre la caserne des pompiers et l'hôpital, transitera en partie par l'avenue Louis Pasteur. Pour moi, il s'agit d'assurer la meilleure sécurité de nos concitoyens, et c'est cela que je privilégie, ce n'est pas le confort que certains espèrent parce qu'ils seront plus rapidement à Châtenois ou inversement. Mais après, ils vont encombrer l'avenue Louis Pasteur et tout le quartier résidentiel qui se trouve à l'ouest de la Ville. Pour moi, il est important que la tranquillité de nos habitants dans ce secteur, soit assurée et cela c'est le rôle du maire que j'assume complètement. Il ne faut pas oublier que lorsque la déviation de Châtenois sera réalisée, les gens pourront rentrer plus facilement par la route de Châtenois, qui sera un peu moins chargée, mais c'est encore à voir. L'objectif est de privilégier la déviation ouest de Sélestat, pour reprendre la RN 83, pour aller vers le sud. Il y a toute une circulation qui est à revoir, nous en sommes tout à fait conscients. Pour moi, je le dis et je répète, c'est la sécurité et la tranquillité des habitants de la Ville que je dois privilégier en tant que Maire ».

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Je pensais que c'était clair, mais apparemment, je dois préciser ma position. J'ai toujours été cohérent par rapport à la défense des mobilités douces et du vélo. Donc sur le Vieux Chemin de Châtenois, bien sûr, on défend la circulation réservée aux vélos et aux transports en commun. Mais pour être cohérent, il faut être cohérent sur toute la Ville de Sélestat et prendre comme exemple la rue du Sand. La rue du Sand est très compliquée à double sens. Il n'y a pas la place de mettre deux voitures en double sens, deux pistes cyclables et deux trottoirs. C'est un autre endroit à Sélestat où on peut étudier la possibilité d'un sens unique et de faire reculer la voiture. Si jamais cette politique est appliquée sur toute la Ville, les doutes qu'ils pourraient y avoir sur un conflit avec

Châtenois seraient totalement levés puisque cette politique serait menée partout sur le territoire de Sélestat. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Moi je ne vous cache pas, et je vous l'ai déjà dit, que je suis tout à fait preneur. Si vous avez des propositions à faire, on les étudiera. J'ai demandé à Monsieur Claude SCHALLER de réunir un groupe de travail sur la circulation et pourquoi pas d'évoquer cela et de voir quelles sont les solutions que nous pourrions prendre. Moi, je ne suis pas opposé à trouver de bonnes solutions, mais quand on met une rue en sens unique, il y a beaucoup d'inconvénients qui se posent et que l'on ne remarque que quand la rue est mise en sens unique. Des trajets beaucoup plus longs doivent être opérés par les gens pour pouvoir rentrer chez eux. Il faut aussi penser à cela. Donc moi je suis prêt à tout étudier, mais il faut le faire correctement. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« D'où l'intérêt de le faire actuellement dans la rue du Sand. C'est à sens unique à cause des travaux. Alors autant le mesurer tout de suite et ne pas le mettre de manière définitive, et puis se rendre compte après qu'il y a des soucis et des choses à adapter. Autant faire quand on peut expérimenter ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui, on peut l'expérimenter. Vous savez quand il y a des travaux, comme c'est le cas actuellement dans la rue du Sand, les gens prennent leur mal en patience, parce qu'ils savent que c'est temporaire. Mais le jour où on mettra une rue définitivement à sens unique, la réaction sera certainement différente car ils savent que cela est irrévocable. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Je peux vous assurer que je suis très sensible à ces préoccupations également. C'est vrai que c'est un axe très passant qui permet d'aller au carrefour du Général de Gaulle, qui est également très sensible. Toute incidence de sens unique sur une voie, aussi structurante, va aussi se reporter sur d'autres quartiers, le quartier Sainte-Odile par exemple. J'ai demandé aux services de réfléchir à cette problématique, le sens unique n'est pas la seule, il y a d'autres solutions. Mais là aussi je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter dans le cadre d'un groupe de travail que je souhaite participatif et ouvert à tous les élus du Conseil Municipal. »

Au terme de ce débat, Monsieur le Maire, Marcel BAUER demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué et qui ont participé à l'élaboration des orientations budgétaires, ainsi que ceux qui ont participé au débat.

5. Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice 2021
– **Charles SITZENSTUHL**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que le rapport suivant concerne le suivi pluriannuel des investissements de la Ville notamment avec les autorisations de programmes, les AP, et les crédits de paiement, les CP qu'il faut mettre en place pour les grands chantiers et notamment pour le chantier du complexe Charlemagne.

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Cette délibération est la suite de ce dont nous avons parlé sur la programmation pluriannuelle. Les AP/CP doivent être votés par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'année dernière, nous avons pris trois AP/CP : quartier gare, église Saint-Georges et rénovation énergétique du patrimoine. Nous proposons ce soir au Conseil Municipal de prendre une quatrième AP/CP sur le projet des espaces sportifs du secteur Charlemagne. Nous demandons au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation des autorisations de programmes et des crédits de paiement ».

Intervention de Madame Caroline REYS

« C'est peut-être technique mais cela nous donne l'occasion de reparler de choses vraiment importantes. On ne va pas revenir sur le programme de rénovation énergétique du patrimoine, auquel nous souscrivons pleinement. Mais je vais revenir sur les trois autres. Nous avons déjà regretté le retard pris par la rénovation des églises et qui était déjà programmé en 2001, avant que vous ne vous installiez, Monsieur le Maire, aux commandes de la Ville. Entre-temps, l'édifice a subi des tempêtes, des dégâts se sont accentués et les coûts de chantier ont été revus à la hausse du fait de la pandémie. Nous ne pouvons que renouveler l'expression de nos regrets. Les regrets sont différents en ce qui touche le quartier gare. Inutile de vous rappeler que nous n'avons jamais souscrit ni au projet, ni surtout à la manière dont il a été conçu. En dépit de notre demande de constitution de comité consultatif en septembre 2014. Aujourd'hui, le projet suit son cours, avec son lot d'avenants fort coûteux, puisqu'on est passé d'un projet estimé à 9 millions d'euros dans l'ORT signée avec nos partenaires il y a seulement un an, à un projet à près de 13 millions d'euros ce soir. La question qui nous intéresse est celle des parkings. La convention d'ORT signée avec nos partenaires fait état de la construction d'un parking à silo à 4 millions d'euros. Or, dans la même interview citée par Monsieur Denis DIGEL, le Premier Adjoint annonce qu'il y aura peut-être des changements et que le projet sera réétudié pour bien correspondre aux besoins. Nous sommes soulagés de constater qu'en fin de projet, on s'intéresse enfin aux besoins des usagers, ce qui, à notre sens, aurait dû constituer un point de départ. On en reparlera sans doute la semaine prochaine lorsque vous présenterez le projet. Vous aurez l'occasion de nous parler de façon plus détaillée du projet de parking de la gare.

Concernant le complexe Charlemagne, il y a un an, nous nous sommes engagés sur l'Opération de Revitalisation du Territoire avec neuf autres partenaires qui ont signé la convention. La réhabilitation des gymnases y figure, à hauteur de 22 millions d'euros. Aujourd'hui, le programme est chiffré à 28,5 millions d'euros. Entre ces deux estimations, la Ville, ses habitants et toute la planète ont subi une pandémie qui a bouleversé nos économies, mais aussi nos priorités. Nous posons donc la question de l'urgence de cette réhabilitation pharaonique dans ce contexte de crise ? Nous posons aussi la question des partenariats, la contribution de la Communauté de Communes de Sélestat est fixée à 30% dans l'ORT. Comment va-t-on renouer le dialogue avec ce partenaire essentiel ? Enfin, ce projet s'inscrit dans un quartier, un quartier identifié par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Là encore, je regrette l'absence de notre collègue, je voudrais qu'il entende, qu'à

nos yeux, ce projet serait un excellent vecteur de responsabilisation, d'éducation citoyenne et de réconciliation des habitants avec la chose publique. Nous voudrions que le quartier soit invité à se projeter dans quelque chose de positif plutôt que repéré comme source de délinquance. C'est ce que nous proposons ce soir ».

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« En ce qui concerne les églises, vous n'êtes pas la seule, nous aurions aussi aimé que ces travaux débutent avant. Mais nous sommes à la « merci » de la DRAC, ce sont eux qui décident. Je souhaiterais vous rappeler que, sur ces travaux, nous avons 75% de subventions et 25% restent à la charge de la Ville. Nous n'aurions pas pu commencer les travaux avant d'avoir l'autorisation de la DRAC. Si on avait commencé avant cette autorisation, toutes les subventions ne nous auraient pas été versées. C'est vrai, que nous en parlions en 2001, que c'était relancé régulièrement. Les crédits, au niveau des services de l'État, ont été débloqués en 2020. Ce n'est donc pas la faute de Monsieur le Maire ou de qui que ce soit, personne n'aurait pu faire avancer ce projet plus rapidement. Vous avez parlé du parking au niveau du quartier gare. C'est vrai qu'avec la pandémie, quand on voit aujourd'hui, le nombre de places libres dans tout ce secteur, alors qu'avant la pandémie, il n'y avait pas suffisamment de places, je pense que cela mérite une réflexion. La question est donc de savoir s'il est vraiment nécessaire de construire un parking, comme il était prévu au départ, ou faut-il revenir à quelque chose de plus raisonnable en prenant en compte tout ce que nous vivons aujourd'hui. Je pense que personne autour de cette table n'aurait pu prévoir cette situation, l'année dernière à la même époque, fin février. Un an après, je suis le premier à me poser des questions : est-ce vraiment nécessaire ce que nous voulions faire ? C'est pour cela que nous n'avons pas avancé à ce niveau et cela mérite des études complémentaires. Je pense que la population change de méthode, les usagers vont peut-être utiliser plus de transports en commun, vont faire plus de télétravail. A partir de là, il va falloir réétudier l'ensemble de ce parking. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe que d'autres éléments se rajoutent, notamment la politique de la SNCF, qui est de se défaire de leurs biens et de leurs fonciers. Il y a beaucoup de phénomènes qui interviennent et qui font que les choses doivent être revues. Pour les subventions du Département, le dispositif n'existait pas il y a trois, quatre ans. L'actuel dispositif intégré dans les contrats départementaux a permis à la Ville d'avoir des aides complémentaires.

Pour les aides de la Communauté de Communes pour le dossier « Charlemagne », Monsieur le Maire, Marcel BAUER, espère que les élus de la Ville de Sélestat vont contribuer à la défense de ce dossier.

Adopté – 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

6. Délibération autorisant la signature de conventions de mise à disposition de personnel contractuel par le service Intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la Collectivité, comme toutes autres entreprises, est parfois amenée à remplacer du personnel pour des congés de maladie qui ne sont pas prévus et plus ou moins longs. Certaines fois, il y a des postes très spécifiques qu'il faut remplacer. Le Centre de Gestion dispose de cette possibilité de mettre à disposition du personnel des Collectivités et pour cela il faut passer par une convention. Aujourd'hui, le Centre de Gestion propose à la Ville de Sélestat de signer une telle convention pour que lorsque la situation se présente, la Ville de Sélestat ne soit pas systématiquement obligée de revenir vers le Conseil Municipal pour demander l'autorisation et d'inscrire les fonds.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention pour pallier aux absences imprévues au sein de la Collectivité. Il le répète, cela concerne des postes spécifiques pour lesquels la Collectivité aurait dû mal à trouver un remplaçant.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Le recours facilité à ce service d'intérim ne doit pas masquer le malaise profond qui règne au sein des services. Plutôt que de se soucier de leur remplacement, il faut se soucier du bien-être des agents municipaux en place. Quand j'entends le Conseiller Municipal Délégué dire et parler de « mon service » je trouve cela indélicat. C'est un service municipal, ce sont des agents aux services de la population de Sélestat et au service public. Ce possessif est plutôt déplacé ».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Cette délibération est la conséquence des dysfonctionnements que nous dénonçons depuis quelques mois. En faisant voter par des Bureaux Municipaux l'éviction de deux cadres, dont la seule personne capable de préparer les orientations budgétaires et le budget primitif, vous vous êtes retrouvé le « bec dans l'eau » avec une épée de Damoclès, celle de voir la Chambre Régionale des Comptes s'occuper du budget de la Ville. Vous avez même réussi à demander à un retraité de la Ville de revenir travailler et faire le budget. Heureusement qu'il a eu la sagesse de décliner cette proposition. Vous contactez le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent pour préparer ces fameuses orientations budgétaires. Cet agent est venu et a « claqué la porte » très, très rapidement. Nous nous posons la question, pas pour un problème de compétence, sinon le Centre de Gestion ne l'aurait pas envoyé en mission à Sélestat, donc pourquoi cet agent est reparti très rapidement au Centre de Gestion ? Maintenant vous vous rendez compte qu'il faut une délibération pour payer cette prestation au Centre de Gestion ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Dans le cadre de cette délibération, il ne s'agit pas de vous demander votre avis pour payer la prestation au Centre de Gestion. C'est une convention qui va être effective sur toute la mandature, je ne sais pas si vous avez écouté ce que j'ai dit. Au cas où nous aurions une défaillance, effectivement, nous avons déjà eu recours au Centre de Gestion dans le cadre de la préparation des orientations

budgetaires, oui, la personne qui était là n'a pas mesuré le travail conséquent qui était amené à être réalisé, car elle n'avait pas toutes les données qui étaient difficilement accessibles, c'est la raison pour laquelle elle a quitté la Collectivité. Vous avez dit que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui est intervenue pour préparer les orientations budgétaires ? ».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Je n'ai pas dit cela Monsieur le Maire. Je répète ce que j'ai dit, écoutez bien vous aussi : vous vous êtes retrouvé « le bec dans l'eau » avec une épée de Damoclès, celle de voir la Chambre Régionale des Comptes s'occuper des budgets de la Ville. On a la deadline du 15 avril pour voter le budget. Si cela n'est pas voté, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui s'occupe du budget de la Ville ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous adresser à la Chambre Régionale des Comptes pour faire le budget. Le budget, cela a été dit tout à l'heure, sera présenté dans quatre semaines, dans un mois exactement ».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Quand on voit, Monsieur le Maire, que nous avons reçu, nous l'opposition, les orientations budgétaires, 24 heures avant le passage en commission c'est qu'il y a vraiment un gros problème de fonctionnement et cela n'est pas la faute des services ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Non, c'est la faute des élus. Vous êtes aussi un élu donc vous avez aussi une part de responsabilité, il ne faut pas l'oublier. »

Adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Hop ! wàs màche m'r jetz ? »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Les commentaires, ça suffit ».

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Là Monsieur le Maire, il faut que je réagisse. Vous devez respecter les élus qui sont dans cette salle, toutes les personnes d'ailleurs qui sont dans cette salle. Je mets du ton, Monsieur le Maire, je suis désolé. Tout à l'heure, on a voté et après celui-ci vous vous êtes déjà permis de faire des commentaires. Alors maintenant, il serait bien que vous respectiez l'ensemble des personnes ici présentes quel que soit leur avis. Merci, Monsieur le Maire ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vous respecte beaucoup, plus que vous ne me respectez. Donc, si j'ai bien compris, la délibération est prise à l'unanimité. Je vous remercie ».

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Constitution d'un groupement de commandes pour l'étude d'évaluation de l'OPAH-ru du centre-ville de Sélestat et de l'étude diagnostic de l'habitat ancien à enjeu de réhabilitation sur la CCS (hors centre-ville de Sélestat) – **Stéphane ROMY**

Intervention de Monsieur Stéphane ROMY

« Madame REYS, avec cette délibération, il s'agit d'une belle preuve d'une compétence qui marche très bien et qui est parfaitement transversale entre la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat. Il faut souligner que l'OPAH-ru, qui a été lancée en 2016, va s'achever en mai 2021. Compte tenu de cette échéance, il nous appartient, au niveau de la Ville de Sélestat, de réaliser une évaluation de cette opération, mais également de se projeter sur les années à venir. Parallèlement, la Communauté de Communes a également engagé une démarche en matière d'habitat, notamment sur une réflexion sur les problématiques relatives au diagnostic de l'habitat ancien à enjeu de réhabilitation. Il est proposé de profiter de ces deux opportunités qui s'offrent aux deux Collectivités pour lancer une démarche commune de groupement de commandes. Un premier avantage permet la mutualisation entre les deux Collectivités, dont des économies d'échelles intéressantes au niveau des coûts. Je rappelle que pour la Ville de Sélestat le coût s'élève à 35 000 euros TTC. Une deuxième démarche intéressante : nous pourrions bénéficier, de ce fait, d'un subventionnement important de la Collectivité Européenne d'Alsace à raison de 50% du coût total.

Le rôle de coordonnateur sera assuré par la Communauté de Communes et la présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par le Président de la CAO du coordinateur, en l'occurrence la Communauté de Communes. Il vous est proposé de désigner deux représentants à la commission d'appel d'offres du groupement, à savoir moi-même et Monsieur Jacques MEYER. Je reste à votre disposition, si vous avez des questions, mais sachez que la Communauté des Communes s'est prononcée favorablement sur la réalisation de ce groupement ».

Intervention de Madame Caroline REYS

« Oui, évidemment nous allons, comme à la Communauté de Communes, souscrire à ce groupement de commandes d'autant plus qu'il répond à une de nos demandes : l'évaluation de l'OPAH-ru au centre-ville de Sélestat. Forcément nous sommes très intéressés et nous sommes également intéressés par la redéfinition des périmètres d'intervention et de subventions. Toute la Ville de Sélestat, et non seulement le centre-ville, pourrait bénéficier d'aides en matière de rénovation énergétique du logement. C'est très important pour nous ».

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Dans la nouvelle délibération, il y a la mutualisation à la concertation avec la Communauté des Communes, mais il y a aussi une priorité encore plus affichée sur la rénovation énergétique. Dans les précédentes interventions concernant l'OPAH-ru à Sélestat ; nous trouvons que c'était insuffisant, notamment au niveau du périmètre. Mettre l'accent sur la rénovation énergétique est une bonne chose et bien sûr nous allons soutenir ce groupement, comme nous l'avons fait à la Communauté de Communes ».

Adopté à l'unanimité

8. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires – **Stéphane ROMY**

Monsieur Stéphane ROMY rappelle que ce genre de délibération est assez fréquent au niveau du Conseil Municipal. Il est proposé un montant d'aides en totalité de 30 496 euros. Une aide concerne un propriétaire occupant très, très modeste pour un montant de 1 464 euros et quatre dossiers concernant des propriétaires bailleurs pour le reste du montant. L'ensemble de ces aides concerne pratiquement 610 000 euros de travaux hors taxe, et subventionnés par une aide de l'ANAH de 243 793 euros et d'une aide de la Collectivité Européenne d'Alsace de 45 012 euros.

Adopté à l'unanimité

9. Dénomination du parc situé devant l'INSPE – **Erick CAKPO**

Monsieur Erick CAKPO rappelle que l'objet de la délibération porte sur la dénomination du parc situé devant l'INSPE. Ce parc qui est situé sur une emprise communale, mais aussi sur une emprise de l'Université de Strasbourg, n'est pas dénommé aujourd'hui. Après un travail de repérage, effectué par le service aménagement urbain, et aussi sur proposition d'une des présidentes du CIDH, il a été retenu par la commission de dénomination des rues de donner le nom d'Adélaïde HAUTVAL à ce parc.

Adélaïde HAUTVAL est la première femme alsacienne à porter le titre de « Juste parmi les Nations ». C'est une distinction accordée aux personnes qui ont mis leur vie en danger pour sauver les juifs. Elle a été arrêtée et déportée en 1943 au camp de Birkenau. En sa qualité de médecin, elle a refusé de participer aux expériences de stérilisation engagées par les nazis sur les femmes. De la même manière, elle a sauvé plusieurs femmes juives en refusant de les déclarer inaptes au travail, ce qui les aurait directement conduites à la chambre à gaz. De ses comptes-rendus, qu'elle a écrit après la guerre, on retient cette phrase qui est devenue sa devise : « pense et agit selon les eaux claires de ton être ». Dénommer le parc « Adélaïde HAUTVAL » ici à Sélestat, c'est non seulement honorer la mémoire de cette femme remarquable, mais aussi, faire connaître son courage et sa détermination afin d'affirmer auprès de toutes les générations les convictions et les valeurs qui doivent servir d'exemples. Puisqu'Adélaïde HAUTVAL s'est illustrée par le respect de toute vie et la défense des droits fondamentaux, on avait envisagé de poser un acte fort en inaugurant le parc le 8 mars prochain. Mais, au vue de la situation sanitaire actuelle, cette inauguration est reportée. Monsieur Erick CAKPO propose donc au Conseil Municipal de décider de dénommer le parc situé devant INSPE « Parc Adélaïde HAUTVAL ».

Intervention de Madame Caroline REYS

« Il est heureux que ce bel espace aménagé à Sélestat soit attribué à une femme. Cette femme qui était la première alsacienne reconnue comme « Juste ». Cela tombe aussi particulièrement bien en cette période d'honorer une professionnelle du secteur de la santé. Il se trouve que ce parc est situé à côté du foyer « Martin Bucer » et du presbytère protestant et que cette femme est fille de pasteur protestant, c'est une troisième cohérence, si c'était nécessaire de justifier davantage. Je souhaiterais faire un vœu pieux, cette femme s'appelle Adélaïde HAUTVAL, c'est un nom un peu compliqué et elle se faisait appeler Haïdi. Un parc portera son nom, un parc où jouent des enfants.

Peut-être que petit à petit dans le vocabulaire il faudrait que l'on contribue à appeler ce parc, le « Parc Haïdi » pour que les enfants s'approprient ce nom et identifient ce lieu, et l'associent à cette personne remarquable. Quand viendra le temps de leur dire qui est vraiment Haïdi, ils pourront toujours en avoir conscience, mais pour que ce nom soit véritablement honoré, il conviendrait que le parc soit dénommé par les usagers sous le surnom qu'elle s'affectait elle-même ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, trouve l'idée sympathique mais il pense que le fait de nommer le parc « HAUTVAL » est important. La Ville de Sélestat peut pousser à faire valoir cet usage, mais il faut obtenir l'accord de la famille et des proches de cette personne. On ne peut pas changer le nom de quelqu'un, il faut garder l'origine de cette personne.

Intervention de Madame Caroline REYS

« On peut prendre l'exemple du boulevard Poincaré qu'on appelle tous, enfin on est nombreux ici à l'appeler le « Neja Waj » sans avoir demandé à la famille Poincaré. C'est l'usage qu'on en fait et tant mieux si la population s'attribue, s'approprie ce nom-là qui figure dans la délibération que nous votons ce soir ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le Neja Waj s'est un peu, un retour aux sources. Avant de s'appeler boulevard Poincaré, il s'appelait Neja Waj.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que l'inauguration ne pourra pas se faire dans l'immédiat. Il souhaite associer à cette inauguration tous les partenaires, à savoir, la famille, les gens de l'INSPE, le Conseil Municipal des élus, mais également le Conseil Municipal des Enfants, qui doit faire un travail sur cette personne pour qu'ils comprennent pourquoi on donne le nom d'une dame à une place, en l'occurrence à Haïdi ou Adélaïde HAUTVAL. Il informe les membres du Conseil Municipal que HAUTVAL n'est pas le nom d'origine.

Adopté à l'unanimité

F. TRAVAUX

10. Commanderie Saint-Jean : projet de réhabilitation – Jacques MEYER

Monsieur Jacques MEYER rappelle que cela fait deux ans que l'on parle de ce projet et que là on en voit l'aboutissement. Le projet a été validé par les référents accueil de la Ville de Sélestat et par le référent sécurité de la Collectivité. Une part de 340 000 euros de travaux est dédiée à l'amélioration énergétique. Il faut savoir qu'avec ces travaux, les calculs qui ont été réalisés à ce jour, permettront à la Ville de Sélestat d'économiser 32% d'énergie par rapport à l'utilisation actuelle, malgré la mise en place d'une petite climatisation qui permettra de rafraîchir l'air des différents locaux. Sur ce projet, la Ville de Sélestat peut bénéficier d'aides financières sur la base de 245 000 euros HT, au titre des économies d'énergie. Le remplacement des fenêtres ne rentre pas dans cette enveloppe, alors que c'est de l'économie d'énergie, mais ce n'est pas la Collectivité qui fait les lois. Le plan de relance, où les dossiers ont été déposés mardi, prévoit 49 000 euros de subventions, si la Collectivité peut avoir 20%, 73 500 euros pour 30% et 98 000 euros pour 40%. A ce jour, la Ville de Sélestat ne sait pas quelle sera la somme allouée. Une commission va se réunir mi-mars

pour définir la hauteur de la somme que la Collectivité va obtenir par rapport à ce projet. Ce projet est très attendu par le personnel présent dans ce bâtiment.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Au courant de l'été 2018, le directeur de l'Immobilier nous a présenté la réhabilitation de la Commanderie Saint-Jean pour un total de 400 000 euros. Montant qui était d'ailleurs inscrit au budget 2019. Aujourd'hui, les travaux sont de 850 000 euros, d'accord. Vous changez les fenêtres pour 156 000 euros, vous rajoutez de la climatisation pour 114 000 euros, mais ceci n'explique pas entièrement cette hausse vertigineuse en à peine deux ans. Malheureusement aujourd'hui concernant les subventions, on n'a que 31 400 euros de certifiés, ce qui représente à peine 3,69%. Mais vous l'avez dit, Monsieur le Premier Adjoint, nous ne savons toujours pas si nous sommes éligibles au plan de relance et si nous le sommes, nous aurons un total de subventions qui sera compris entre 8,4% et 15,2% sur le total de 850 000 euros. Nous allons bien entendu voter pour, étant donné que c'est pour le bien-être de nos agents, mais nous nous interrogeons quand même sur cette différence en deux ans ».

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je vais prolonger l'interrogation de mon voisin. Je rappelle que la transformation de la Maison des Aînés a coûté à la Collectivité 300 000 euros, le déménagement de l'OTI dans ces nouveaux locaux, avec rénovation de la façade, a coûté 450 000 euros au budget primitif 2019. Toujours en 2019, la rénovation de la Commanderie Saint-Jean a été votée pour 400 000 euros. On arrive à 850 000 euros, comment on est passé de 400 000 euros à 850 000 euros ? Quand j'ai posé la question en commission, on m'a parlé du surcoût pour les fenêtres. Selon le responsable du patrimoine, elles étaient une cinquantaine, on lit ici qu'il y en a en fait 81. Soit. Mais si on reste sur le poste « fenêtres », parlons du remplacement tant attendu des fenêtres de l'école Froebel qui figure dans les orientations budgétaires. Cette demande émanait déjà d'une pétition signée par les familles en 2015, il y a six ans. Je ne vais pas vous imputer ce retard parce que nous avons suivi ce dossier de près et on sait combien le frein venait de l'ABF. Soit. En 2019, le remplacement des fenêtres de l'école Froebel était estimé à 320 000 euros et ce soir elles sont à 160 000 euros, soit exactement la moitié. Donc, rien qu'en prenant ce poste budgétaire, on a d'un côté - Commanderie - une estimation de travaux plus que doublée par rapport à celle de 2019 et de l'autre (école Froebel), une évaluation réduite de moitié. Je pense qu'il y a un problème dans les estimations et dans la réalité. Ces travaux figurent dans les orientations budgétaires et sont justifiés dans un souci d'amélioration des conditions de travail des agents. Si on revient à cette justification initiale, je me permets de rappeler que plusieurs services de la ville travaillent dans des locaux préfabriqués. On y reçoit aussi du public, comme à la mairie du Heyden, mais aussi aux ateliers municipaux. Depuis l'incendie des anciens ateliers, c'est-à-dire depuis plus de 15 ans, une partie des agents se retrouve dans des conditions qui demandent une amélioration urgente. Et cette question humaine est liée à celle de la consommation énergétique, aux ateliers municipaux plus encore qu'à la Commanderie. C'est pourquoi, nous proposons de revoir vos priorités, et d'investir dans la rénovation des ateliers municipaux. La Ville devrait même en profiter pour acquérir le bout de terrain qui appartient à la Région, en réhabilitant cet espace qui inclut les locaux du CAKCIS, vous améliorerez les conditions de travail des agents, mais vous réhabiliterez aussi cette vitrine pour les compétiteurs et les touristes qui viennent à Sélestat et ne découvrent de notre ville que cette partie bien dégradée ».

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai une question d'ordre plus technique, peut-être même philosophique : qu'en est-il des autorisations de l'ABF ? Cela fait six ou sept ans que le dossier ABF est à l'étude pour l'école Froebel, on a maintenant une bonne nouvelle concernant ce dossier. Est-ce que nous avons déjà les autorisations de l'ABF pour refaire toutes ces fenêtres ? ».

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« En ce qui concerne la Commanderie, Madame REYS, les travaux étaient estimés à 400 000 euros sans compter les honoraires. Aujourd'hui on n'a pas doublé, on n'est pas à 850 000 euros, on est à 655 000 euros. Les 850 000 euros, c'est le montant TTC. Aujourd'hui, ce qui est en plus, c'est vraiment les fenêtres qui n'étaient pas prévues. J'ai repris ce dossier en main, il faut savoir que dans ce bâtiment, quand il pleut, l'eau rentre dans beaucoup de bureaux. Il me paraissait évident qu'il fallait revoir cela à tout prix et remplacer l'ensemble des fenêtres. N'était pas prévu dans un premier temps, un rafraîchissement de l'air, qui a été une demande très, très forte de l'ensemble des personnes qui travaillent dans ce bâtiment. J'ai bien dit que nous arrivons aujourd'hui à un résultat qui est le fruit de discussions avec tout le personnel. On a pris en compte les différents points qui étaient leurs doléances dans la mesure du raisonnable. Ce surcoût revient du fait d'avoir tout revu et revalorisé. On a, au niveau de l'accueil beaucoup de points qui ont été rajoutés, qui n'étaient pas prévus au départ, il faut le savoir. Covid oblige, là aussi, je fais confiance à nos spécialistes que nous avons au niveau de la Collectivité. On a une personne, qui est référente accueil, qui a suivi des formations. C'est pas moi qui vais lui dire, il ne faut pas faire ceci et cela. Je crois qu'il faut le faire à un certain moment et prendre en compte toutes ces doléances. Concernant le prix des travaux je pense que j'étais toujours très, très sensible à ce que ces budgets n'explorent pas. Quand je regarde la superficie et les travaux qui sont réalisés sur ce bâtiment, on est très sincèrement à un niveau d'à peu près 1 000 euros le mètre carré, ce qui n'est pas choquant du tout par rapport à une rénovation. Je vous ai dit, en début de présentation de ce projet, qu'il date de plus de 35 ans sur ce bâtiment. Je pense que tout un chacun, chez vous, à la maison, après 20, 25 ans, vous commencez à faire les premiers travaux. On est dans une situation où les travaux doivent être effectués.

Pour l'école Froebel, aujourd'hui, nous avons le permis, nous pouvons faire les travaux. Nous avons enfin eu l'autorisation, mais là aussi la DRAC intervient à hauteur de 40% de subventions. Je sais que la DRAC a provisionné la somme pour pouvoir nous subventionner. Les travaux vont être réalisés en 2021. On a ouvert les plis en commission d'appel d'offres la semaine dernière. La commission d'appel d'offres s'était réunie. Le dossier est en train d'être analysé par Monsieur MANCIULESCU car c'est lui qui supervise le chantier, ce n'est pas nos services qui peuvent superviser ce genre de travaux. C'est lui qui va dire oui ou non. Si, ce qui est prévu dans l'appel d'offres correspond à ce qui doit être mis en place, les travaux vont démarrer encore cette année, je l'espère. Un dernier point, par rapport à l'école Froebel, le fait de remplacer les fenêtres et de procéder à quelques isolations, représentera une économie d'énergie qui est estimée à 71% ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe avoir eu l'occasion de se rendre sur place avec Monsieur MANCIULESCU pour la présentation de la fenêtre test qui avait été mise en place et qui devait être présentée à l'ABF. Les vitres doivent également être réalisées d'une certaine façon, à l'ancienne, ce qui ne simplifie pas les choses. Les montants de bois ont dû être refaits à l'ancienne avec toute

la visserie. Par conséquent, les fenêtres sont relativement chères dans ce bâtiment et en plus c'est un bâtiment où il y a beaucoup de fenêtres.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais juste avoir la réponse à la question de Monsieur DIGEL par rapport aux autorisations des ABF sur les fenêtres de la Commanderie Saint-Jean. Est-ce-qu'on peut espérer que cela mettra moins de six ans comme pour l'école Froebel ? ».

Monsieur Jacques MEYER souhaite et espère que les délais ne soient pas aussi longs, la configuration, par rapport au bâtiment, n'est pas la même que pour l'école Froebel.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que l'école Froebel est classée à l'inventaire des bâtiments historiques ce qui n'est pas le cas pour la Commanderie Saint-Jean.

Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

G. DIVERS

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'avais posé la question lors du Conseil Municipal de janvier au sujet du conseil d'administration du CCAS qui s'était tenu en visioconférence et à laquelle peu de personnes avait assisté. J'avais cru savoir que le quorum n'était pas atteint et je n'ai pas eu de réponse depuis. Vous m'avez dit que vous alliez vous renseigner ».

Intervention de Madame Nadine MUNCH

« Alors, je peux vous confirmer ce soir, que le quorum était atteint. Cela a été vérifié, sinon cette réunion ne se serait pas tenue ».

Monsieur Denis DIGEL se pose la question de la tenue de cette réunion malgré la présence de huit personnes.

Madame Nadine MUNCH ne se souvient plus du nombre de personnes, mais elle peut affirmer que le quorum était atteint.

Monsieur Denis DIGEL informe que huit personnes sur dix-neuf étaient présentes et c'est la question qu'il avait posée. La moitié de dix-neuf ce n'est pas huit.

Intervention de Madame Nadine MUNCH

« C'est vous qui parlez de huit personnes. Moi, je vous dis que le quorum était atteint, sinon cette réunion ne se serait pas tenue ».

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je vais faire demander le PV de ce conseil alors je découvrirais... »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Il y avait une intervention de Monsieur GAUDIN concernant le transit des poids-lourds sur la nationale 8 (page 18 du PV). Monsieur GAUDIN avait dit que

des riverains se plaignaient et vous, Monsieur BAUER, vous aviez répondu que vous n'en connaissiez qu'un, qui se plaint, mais que si nous en connaissions d'autres, nous devions vous le dire. J'ai un peu fouillé et j'ai trouvé, Monsieur le Maire, il y a une pétition, signée par quarante-neuf personnes, pétition de format électronique qui vous a été transmise d'après le site. Donc, ce n'est pas une personne qui se plaint, mais au moins cinquante à ce jour qui se plaignent. Ensuite, j'aimerais aussi réagir à ce que vous avez dit page 18, suite à mon intervention que je ne vais pas relire. Eh bien Monsieur le Maire, ne pas dévoiler les dysfonctionnements causés par certains directeurs et certains élus serait une faute professionnelle. De plus, dès lors, que l'intégrité physique et mentale de collaborateurs est en danger, se taire et ne rien dire, comme vous le souhaitez, serait de la non-assistance à personne en danger. Si j'ai bien compris, moi je devais me taire, mais vous, de quel droit avez-vous divulgué dans la presse locale et pire sur votre compte Facebook personnel, d'autres éléments que les miens, qui sont tout autant confidentiels. Vous, vous auriez le droit de tout dire et de tout faire, et l'opposition devrait juste se taire. Eh bien, soyez assuré Monsieur BAUER, que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour dénoncer ces fonctionnements incohérents au sein de la municipalité ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Moi, je rajouterais tout simplement, que cette histoire n'est pas encore finie, parce que nous avons vérifié, normalement vous êtes dans une instance municipale dans laquelle vous avez un devoir de réserve. C'est marqué clairement dans le règlement intérieur. Vous l'avez bafoué, ça je ne le laisserais pas passer, soyez-en assuré ».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Je tremble déjà Monsieur le Maire. Mais, si moi j'ai un devoir de réserve, vous aussi, vous avez un devoir de réserve ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Foutez-vous de moi, vous avez raison, mais croyez moi je ne laisserais pas passer. Je le dis, parce que c'est franchement inadmissible de la part d'un élu qui se respecte et qui veut être respecté ».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Et pour terminer, sachez que, ni les menaces, ni les intimidations ne me feront reculer, ni me faire taire. Il est vrai que seule la vérité blesse. Bonsoir ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lève la séance.

Fin de la séance à 20h46
PRM/RAG/CEH
PV prove 10

La secrétaire de séance

Tania SCHEUER